



**UNIVERSITE KASDI MERBAH OUARGLA
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DES LANGUES ETRANGERES
ECOLE DOCTORALE DE FRANÇAIS
ANTENNE DE L'UNIVERSITE DE OUARGLA**

Mémoire

Présenté pour l'obtention du diplôme de

Magister

Spécialité : Français

Option : Sciences du langage

Thème

**Etude contrastive de l'emploi des temps et des modes
Analyse morphosyntaxique et sémantique
Cas des étudiants de quatrième année français de
l'université de Ouargla**

Présenté par :

FERHAT Taha

Directeur de recherche :

Dr. KHENNOUR Salah

Le jury :

..... (Président).

..... (Rapporteur).

..... (Membre examinateur).

..... (Membre examinateur).

Remerciements

Je souhaite remercier très vivement, toutes les personnes qui ont pu m'aider et qui sont intervenues d'une manière ou d'une autre dans la réalisation de ce mémoire.

Je suis très reconnaissant, en particulier à mon enseignant et directeur de recherche le docteur Khennour Salah, pour sa disponibilité, son écoute et son aide.

Je tiens à remercier, également tous mes enseignants, notamment le professeur Foudil Dahou et le docteur Rachid Raissi qui m'a beaucoup soutenu aux moments les plus délicats.

Un grand merci très chaleureux, aussi aux collègues et amis qui m'ont beaucoup aidé et encouragé, tout au long de ce travail.

Résumé :

Mot clé : erreur, faute, analyse des erreurs, interférence, langue maternelle, verbe, mode, aspect, morphème, syntaxe, sémantique, distribution adverbiale.

La linguistique contrastive est une branche de la linguistique qui s'attache à composer les structures des deux ou plusieurs langues sont descendantes d'une seule protolangue par la comparaison d'une liste de termes. L'apprentissage d'une langue seconde peut contribuer à la contamination de la langue mère de l'apprenant ce qui engendre l'interférence entre les deux systèmes de deux langues au niveau de la morphologie et de la syntaxe tel que l'ajout ou la suppression de quelques morphèmes lexicales ou grammaticale car l'étude des temps verbaux appartient essentiellement à la morphologie tandis que l'analyse des rapports entre les proposition fait partie de l'analyse syntaxique.

Abstract:

Variable linguistics is a branch of two or more languages are descended from one of the language through a comparison of the original (proto-language).

Learning a second language can contribute to the vulnerability of the mother tongue of learner, which leads to an overlap between the two systems where the morphology of the languages and grammatical tenses act according to a study in the first place, while the morphology of the analysis of the relationship between the proposals that are part of a synthetic analysis of the sentence containing the act so that the study of the act is stressed in the first place , while the morphology of the analysis of the relationship between the proposals that are part of the analysis.

ملخص :

متباين اللسانيات هي فرع من علم اللغة التي نسعى لمقارنة هياكل اثنين أو اكثر من اللغات هي من سلالة واحدة من خلال مقارنة اللغة الأصلية .
نعلم لغة ثانية يمكن أن يساهم في تآثر اللغة الأم للمتعلم وهو ما يؤدي إلى تداخل بين نضامي اللغتين حيث مورفولوجيا وتركيب أو إضافة أو حذف بعض المفردات النحوية و المرفينية حسب دراسة الفعل يتوتر في المقام الأول إلى مورفولوجيا بينما تحليل العلاقة بين المقترحات التي هي جزء من تحليل تركيب للجملة التي تحوي هذا الفعل بحيث أن دراسة الفعل يتوتر في المقام الأول إلى مورفولوجيا بينما تحليل العلاقة بين المقترحات التي هي جزء مكن تحليل.
مع العلم أن نتائج البحث في متباين اللغوية قد نكون لها استعمالات في تدريس اللغة أو الترجمة.

Introduction générale

L'une des principales difficultés de la langue française réside dans l'emploi des temps des verbes, et pour situer une action dans le temps ou hors du temps, le locuteur dispose de différentes formes verbales qui sont les modes et les temps.

L'apprentissage d'une langue seconde peut contribuer à la contamination de la langue mère de l'apprenant ce qui engendre l'interférence entre les deux systèmes de deux langues au niveau de la morphologie et de la syntaxe tel que l'ajout ou la suppression de quelques morphèmes lexicales ou grammaticaux car l'étude des temps verbaux appartient essentiellement à la morphologie tandis que l'analyse des rapports entre les propositions fait partie de l'analyse syntaxique.

Nous avons choisi l'emploi des temps et des modes du verbe car ce champ d'étude est très fécond grâce aux différences entre le système verbal français et l'arabe autant qu'une langue de départ de l'apprenant.

" On souligne alors le rôle de la langue source dans l'appropriation de la langue cible et on postule que cette appropriation est avant tout un transfert des habitudes prises dans la première. Les travaux du Lado ... illustrent la tendance forte de la théorie. Ils sont basés sur la comparaison des structures de la langue source et de la langue cible et veulent démontrer que l'on peut prédire et par conséquent expliquer l'apparition des erreurs d'un apprenant en fonction de la langue source"¹.

Lors de l'apprentissage d'une langue étrangère quelconque les apprenants sont confrontés à des problèmes parce qu'il leur arrive de confondre un apprentissage antérieur c'est-à-dire celui de la langue maternelle et éventuellement une ou deux autres langues en cours d'apprentissage avec un nouveau apprentissage.

La problématique fondamentale de l'apprentissage d'une langue étrangère qui est le français tient à:

¹ MATTHEY, Marinette, Apprentissage d'une langue et interaction verbale, Exploration: recherche en science de l'éducation, p.15

"L'obligation de tenir compte de ce qui existe déjà; l'impossibilité de déstructurer cet acquis; la nécessité de s'y superposer de nouvelles habilités et connaissance"²

Pour prévenir les erreurs commises par les apprenants, nous faisons une comparaison entre la langue étrangère étudiée qui est le français et l'arabe la langue de départ. Cette méthode fondée sur des descriptions linguistiques se nomme " l'analyse contrastive".

En vue de délimiter le sens du mot "erreur" et "faute" et la différence entre les deux termes, nous avons consacré un premier chapitre dans lequel nous avons fait un aperçu sur l'analyse des erreurs et son apport dans le domaine de la linguistique.

" Avec l'analyse des erreurs on assiste à un rejet du substrat béhavioriste, par la relativisation du rôle du transfert. C'est la relative autonomie du processus de construction des connaissances des connaissances linguistiques d'une langue cible qui est davantage mise en évidence"³

Les formes verbales ont pour première fonction de différencier deux domaines d'expérience : l'univers du réel et l'univers du l'irréel. D'ailleurs, le verbe est susceptible de conjugaison ce qui distingue de certains noms exprimant aussi l'action.

En outre, nous parlerons du verbe car il est vraiment notre corpus d'étude puis nous chercherons quels sont les phénomènes qui agissent sur le verbe telles que les variations morphologiques à cause de changement des modes et des temps et quel est le rôle de l'aspect sur **le plan sémantique**.

Ensuite, comment l'énonciation a un rôle primordial sur les études modernes concernant le phénomène du temps linguistique.

Par ailleurs, nous discutons les différentes visions du temps linguistique en mettant l'accent sur les relations des temps des verbes d'une même proposition ainsi que la

² H, Beset Porquier, Grammaire et didactique des langues, Paris, Hatier/ Didier, 1991, p.200.

³ Idem.

corrélation des temps et la corrélation des modes. Nous examinons comment se présente la temporalité dans les langues française et arabe. Précisons d'emblée que, dans le cadre de cette communication, il ne s'agira que d'esquisser une comparaison de manière à souligner combien langue et habitude grammaticale sont étroitement liées.

Ainsi, nous savons que le choix des temps en français dépend de trois paramètres fondamentaux :

- La situation chronologique : passé, présent, futur ;
- L'aspect (le caractère de l'action envisagé dans son déroulement) : achevé ou inachevé;
- Le type de communication dans lequel se situe le locuteur : plus ou moins relié au moment de l'énonciation.

Les étudiants arabophones apprenant le français sont dans une situation enviable, car le grand nombre et surtout le niveau scientifique sur l'analyse des temps verbaux et en particulier ses remarques contrastives sur les problèmes les plus importants vus par les yeux du locuteur arabophone qui apprend le français leur permettent de comprendre très vite et en profondeur les différences qui s'observent entre le français et l'arabe.

Pour mener notre travail de recherche à terme, nous avons procédé d'une part l'analyse d'un échantillon de copies d'étudiants (150 copies) de quatrième année français concernant le dernier trimestre module : **Théorie de la littérature** et d'autres échantillons pris de l'examen du Synthèse au module de **DTL** pour l'année universitaire 2005/2006.

Comme le corpus est considéré tel un témoin que les étudiants ont un tant de connaissances sur l'emploi des modes et des temps verbaux, existe-t-il des difficultés à les exprimer et est ce que l'interférence paraît clairement entre les deux langues?

D'autre part, nous avons recensé le nombre des erreurs commises et leur type en focalisant sur sa morphologie flexionnelle, proprement dit, la terminaison de chaque verbe.

Grosso modo, nous montrerons que la prise de ces trois paramètres est importante pour déterminer le choix des temps et distinguer notamment le passé, le présent et le futur. Ainsi, par l'emploi du passé composé, le locuteur établit un lien entre le présent et l'action passée évoquée mais par le passé simple, au contraire, l'action est détachée du moment de l'énonciation.

Nous ferons donc percevoir que le passé composé est plutôt le temps de la langue parlée (temps du discours) et des genres écrits où se manifeste la présence du locuteur (la lettre, le journal intime...) alors que le passé simple est le temps du récit. Nous montrerons par la suite comment les apprenants dont la langue maternelle est l'arabe utilisent les modes et les temps en s'appuyant sur la culture grammaticale de la langue mère quand ils rédigent un commentaire en français.

De ce fait, nous choisissons les écrits des étudiants à la fin de leur étude et les derniers examens afin de constater quel sont les problèmes qui résident après quatre ans d'étude.

En effet, dans la grammaire arabe et qui s'appuie sur la connaissance que peuvent avoir de l'arabe moderne et de l'arabe classique certains étudiants peuvent se légitimer dans le projet interculturel. Cette langue oppose principalement deux aspects de l'action: un accompli et un inaccompli, indépendamment de la position du locuteur.

Pour expliquer que le temps en arabe s'exprime non seulement par l'emploi de ces deux aspects, mais aussi par le contexte: emploi d'adverbes de temps, emploi d'un exposant temporel, localisation dans le temps, par le dernier verbe de la phrase, de tous les verbes qui suivent. Ainsi, si l'accompli recouvre plus ou moins ce que les langues indo-européennes entendent par " passé " et si l'inaccompli correspond en général au présent et au futur français, ces similitudes ne sont pas systématiques.

Cependant, nous percevons bien que l'accompli rend compte d'une action dont l'accomplissement est réel et que l'inaccompli considère celle dont l'accomplissement n'est pas encore réel, l'emploi de nombreuses formes s'éclaire. Ajoutant les équivalents des temps arabes en français en guise de comparaison entre les deux systèmes des temps verbaux comme la présence des temps simples et des temps composés.

Enfin, nous constatons qu'au niveau pratique les erreurs commises sont au niveau des modes surtout l'intemporel comme: infinitif et participe, c'est pourquoi nous allons faire une description des différents valeurs syntaxiques et sémantiques de l'infinitif et le participe en cherchant ensuite les causes des erreurs commises au niveau des temps et

est ce que les adverbes du temps et les connecteurs temporels ont une influence sur la distribution des temps?

1. Les notions fautes et d'erreur

1.1. Erreur et faute

Afin d'analyser les erreurs des apprenants dans une perspective appropriée, il nous faut d'abord distinguer les termes " erreur" et "faute" qui désignent deux concepts différents

1.2. L'erreur

"Une erreur est un énoncé inacceptable grammaticalement ou sémantiquement pour les natifs.S.P.Corder appelle une erreur une violation du code"¹

Pour Jacques Leplat:

« La notion d'erreur implique celle de norme : une erreur est un écart à une norme. Elle manifeste que ce qui aurait dû être fait ne l'a pas été Une seconde idée sous-jacente est celle de choix. Il n'y a pas d'erreurs sans possibilité de choix et sans critères pour distinguer ces choix. S'il existe un seul chemin pour aller d'un point à un autre, aucune erreur d'itinéraire n'ai possible»²

« Le terme d'erreur est repris en un sens générique, qui couvre tous les cas où une séquence planifiée d'activités mentales ou physiques ne parvient pas à ses fins désirées, et quand ces échecs ne peuvent être attribués à l'intervention du hasard »³

La notion d'erreur est inséparable de la notion d'intention; nous parlons ici d'intention. Pour lui, le terme d'erreur " a tendance à être réservée pour la violation volontaire ou négligente du code qui est connu ou devrait l'être en cours d'apprentissage.

"L'erreur est systématique et relève alors de l'interlangue de la compétence la compétence est le système de règles intériorisés par les sujets parlants et constituant leur savoir linguistique, grâce auquel ils sont

¹ S.P. CORDER, introducing Applied linguistics, p.259.

² LEPLAT, J, Erreur humaine, fiabilité humaine dans le travail.Paris: Armand Colin, 1985.P.18

³ REASON, J, L'erreur humaine.Paris:Puf,1993,p.31

capables de prononcer ou de comprendre un nombre indéfini de phrases inédites".⁴

Ceux-ci en commettent non pas à cause d'une incapacité mais à cause de leur niveau de connaissance de la langue étrangère étudiée à un moment donné

L'erreur manifeste leur connaissance de la langue étrangère étudiée et montre que les apprenants ne la maîtrisent pas encore bien. Pourtant quand ils progressent ou ont plus d'expérience, leur compétence de la langue étrangère va en s'améliorant. De toute façon, nous pourrions prévoir les erreurs des apprenants si ces erreurs sont systématiques et lorsqu'elles proviennent de la langue source ou d'une autre langue étrangère

1.3. La faute

Différente de l'erreur, la faute peut être faite par les apprenants comme par les natifs. Elle fait partie de la performance de la langue du locuteur qui a choisi, pas exemple, un style qui ne convient pas au sujet ou au contexte considéré.

S.P.Corder parle de la faute en disant que:

" La faute n'est pas le résultat d'un défaut de compétence mais de la pression neurophysiologique ou de l'imperfection dans le processus de l'encodage et de l'énonciation articulée"⁵

" Les fautes peuvent se définir comme des déficiences ou des défauts dans le processus de jugement ou/et d'inférence, qui sont impliqués dans la sélection d'un objectif ou dans la spécification des moyens pour l'atteindre, indépendamment du fait que les actions basées sur ce schème de décision se déroulent ou non conformément au plan"⁶

Cela se produit dans le cas où le locuteur est fatigué, stressé, incertain ou lorsqu'il hésite. Parfois la faute provient du changement du plan ou du sujet par le locuteur quand il a déjà commencé ses énoncés. Par conséquent, ce n'est pas seulement les apprenants

⁴ DUBOIS.J et al, op.cit., p.100

⁵ S.P.Corder, Error, Analysis, Interlanguage and second Language acquisition, in Language teaching and linguistics: survey, ed. By Valerie Kinsella, Cambridge: Cambridge University press, 1978,p.63.

⁶ Ibid, p.31

qui commettent des fautes mais aussi les natifs. Parfois, le locuteur est capable de reconnaître ou de corriger lui-même la faute.

1.4. Erreur VS Faute

Il est toutes fois important de noter que, concernant notre corpus, nous avons employé le terme d'"erreur" et non celui de "faute" qui est cependant couramment utilisé. Ne parlons pas "point fautes" lors de la correction d'une production écrite

Yvonne Cossu déclare :

" Le terme de faute est encore parfois utilisé pour décrire une non-conformité à la norme. Il y a dans "faute" une connotation morale qui est culpabilisatrice. La norme de la langue est considérée comme une valeur que l'on ne doit pas violer, et donc toute violation est sanctionnée [...]"⁷

Avant toute analyse, il convient donc de rappeler la définition précise de ces deux termes. Selon le dictionnaire encyclopédique Larousse le terme erreur est un acte de se tromper; adopter ou exposer une opinion non conforme à la réalité; tenir pour vrai ce qui ne l'est pas tandis que la faute est un manquement à une norme, aux règles d'une science, d'une technique; à une technique; à une règle morale ou à un règlement; responsabilité de quelqu'un dans un acte coupable.

2. Types d'erreurs

Les auteurs classent les types d'erreurs selon leurs causes principales avec des critères différents. Ainsi Jack C. Richards affirme que: "*L'erreur se divise en trois types*"⁸.

2.1. Erreur interlinguale

C'est un problème provenant de la langue source de l'apprenant. Le type d'erreur dans le cas où l'apprenant n'arrive pas à distinguer un trait de la langue cible qui est différent de la langue source pour la production en langue cible.

⁷ JESSICA, Roger, *l'erreur et son rôle dans l'apprentissage de l'anglais*, I.U.F.M.de Bourgogne 2003/2004, P. 06

⁸ JACK C. Richards, *A non- Contrastive Approach to error Analysis*, in *Error Analysis: Perspective on Second Language Acquisition*, London: Longman, 1980, p.173-174.

2.2 Erreur intralinguale

Ce type d'erreur résulte de l'apprentissage défectueux ou partiel de la langue cible de l'apprenant. Elle révèle une difficulté chez l'apprenant qui ne parvient pas à appliquer toutes les règles concernées afin de produire des énoncés en langue cible. Il commet parfois erreurs en mélangeant les règles grammaticales.

2.3. Erreur développementale ou application abusive d'une règle

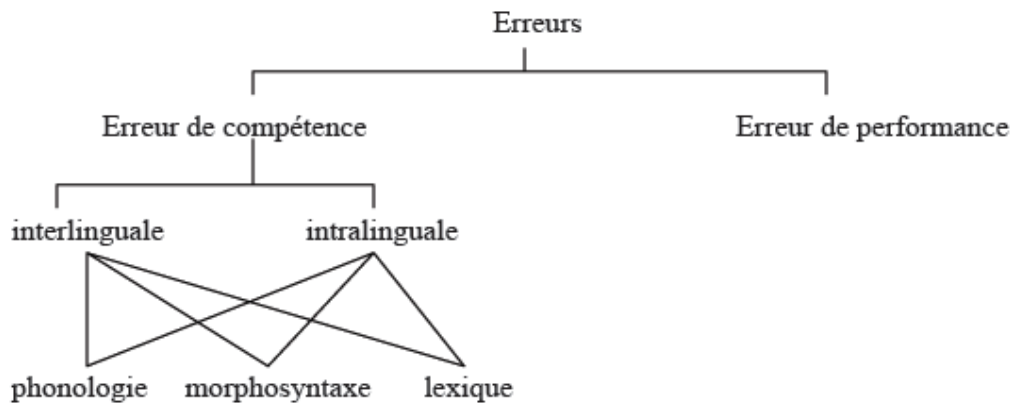
Il s'agit du développement de l'acquisition de l'apprenant qui essaie de construire des hypothèses sur la langue cible d'après son expérience limitée dans la classe ou avec la méthode de la langue utilisée. C'est le cas de certains participes passés du français : l'apprenant en crée souvent comme "ouvri" ou "ouffri" au lieu de "ouvert" ou "offert". Ce type d'erreur disparaît normalement lors de l'argumentation de la capacité de langue.

*L'apprenant pour Théo van Els*⁹, qui s'est inspiré de la théorie chomskyenne et qui développe les hypothèses de Jack C. Richards, il y a en principe deux types d'erreur: erreurs de compétence et erreurs de performance.

Les erreurs de compétence correspondent au terme "erreur", alors que les erreurs de performance s'associent au terme "faute".

En outre, l'erreur de compétence, et elle seule, peut se diviser en deux sous-catégories: erreur interlinguale et erreur intralinguale, toutes les deux concernant des erreurs aux niveaux phonologique, morphosyntaxique et lexical.

⁹ T.V.Els et al., *Applied Linguistics and the learning and Teaching of foreign Languages*, translated by R.R.van Grissouw Arnold, 12987, p.53.



Selon la gravité de l'erreur, *M.K. Burt et Kipasky*¹⁰ classent les erreurs en deux groupes:

2.4. L'erreur globale

Est une erreur qui conduit à une mauvaise compréhension de tout l'énoncé. L'interlocuteur n'arrive pas le message du locuteur.

2.5. L'erreur locale

Est une erreur particulière qui ne cause pas de problème pour l'interprétation entière de l'énoncé. L'interlocuteur peut deviner et comprendre le message malgré une ou plusieurs erreurs dans l'énoncé.

3. Aperçu sur l'analyse des erreurs

3.1. Les sources des erreurs

Dans la procédure de l'analyse des erreurs, après avoir identifier les erreurs des apprenants. En ce qui concerne ce sujet, plusieurs linguistes tels que *Larry Selinker*¹¹, *S.P. Corder*¹², *J.Norrish*¹³, et d'autres identifient certaines sources d'erreurs possibles

¹⁰ M.K.Burt and C.Kipasky, *the Gooficon : A Repair Manual for english*.Rowley Massachusettes: newbury House, 1972,p.16.

¹¹ L.Selinker, interlanguage, in *error Analysis: Perspective on second language Aquisition* ed. Longman, 1980.p.31-54.

¹² S.P.Corder, *error Analysis and interlanguage*, Oxford: Oxford University press,1981,p.6-7

¹³ J.Norrish, *Language learners and their errors*, London: Macmillan Press, 1987, p.21-34.

dans leurs ouvrages. Selon ces linguistes, les erreurs des apprenants proviennent de cinq sources principales:

3.2. Interférence de la langue maternelle

Depuis le commencement des études contrastives, on pense que la langue maternelle peut influencer l'étude de la langue étrangère.

"Les individus ont tendance à transférer les formes et les sens, et la distribution des formes et des sens de leur langue native et leur culture étrangère".¹⁴

Pour certains psycholinguistes comme *Selinker*, l'apprentissage de la langue consiste en la formation d'habitudes. Lorsque l'apprenant commence à apprendre une nouvelle langue, il commence ainsi à former des nouvelles habitudes et anciennes habitudes peuvent se transférer aux nouvelles.

En fait, le transfert peut faciliter ou au contraire créer des difficultés dans l'apprentissage de la langue étrangère. Le transfert est dit " positif" lorsque la connaissance de la langue source aide à mieux apprendre la langue cible , plus vite et plus facilement. En revanche, lorsque le transfert cause des difficultés, il devient" négatif, ou l'interférence, peut causer des erreurs à tous les niveaux.

3.3. Traduction mot à mot

" Nous faisons une distinction entre l'interférence de la langue maternelle et la traduction parce que dans le premier cas l'interférence de la langue maternelle intervient de manière inconsciente tandis que dans la traduction mot à mot est une activité inconsciente tandis que dans la traduction mot à mot est une activité consciente et une stratégie volontaire de l'apprenant."¹⁵

Parfois quand l'apprenant utilise la langue étrangère pour communiquer avec autrui, il produit un énoncé en traduisant la langue cible ou ce n'est pas de la langue

¹⁴ R.Lado, *Linguistics Across Cultures: Applied Linguistics for Language Teachers*, Ann arbor: The University of Michigan Press, 1981, p.2.

¹⁵ J.Nourrish, op.cit. P26-27.

natifs mot à mot l'énoncé source en langue cible mais la structure utilisée n'existe pas dans la langue cible ou ce n'est pas de la langue natif.

3.4. Généralisation abusive des règles de la langue cible

" La généralisation abusive est un phénomène où l'apprenant crée lui-même une structure après avoir appris quelques structures de la langue cible, généralisée à des structures ayant certaines caractéristiques communes avec la bonne, mais dont l'emploi reste inadéquat."¹⁶

La généralisation abusive se subdivise en quatre types¹⁷

3.5. Confusion entre des règles déjà apprises et des règles nouvelles

L'apprenant peut appliquer incorrectement des règles déjà apprises dans une situation donnée, c'est à dire qu'il crée d'après son expérience un énoncé anormal avec la langue cible.

3.6. Réduction de la redondance

C'est le cas où l'apprenant se trompe en croyant que les éléments existant dans un énoncé sont suffisants pour communiquer, il n'ajoute donc pas les éléments qu'il pense inutiles ou superflus.

3.7. Non respect des restrictions de règles

Le non- respect des restrictions de règles est l'application des règles ou des structures dans des contextes où elles ne s'appliquent pas. Nous considérons cela comme une analogie abusive comme dans le cas de la structure de certains verbes ayant une signification proche.

¹⁶ P.H.Lindsay et D.A.Norman, *Human information Processing: an introduction to psychology*, New York: Academic press, 1972, 1980.

¹⁷ Roger, Jessica, *L'erreur et son rôle dans l'apprentissage de l'anglais*, Mémoire dirigé par M.Christophe Lamalle.I.U.F.M.de bourgogne, Année 2003/2004.p.19-20.

3.8. Simplification des règles

Comme l'apprenant a une expérience limitée, il ne règle pas toutes les règles ou toutes les structures dans la langue cible. C'est pourquoi, lorsqu'il veut communiquer et doit employer une structure ou un mot qu'il maîtrise mal, il risque d'utiliser une règle apprise dans un autre contexte en appliquant là où elle ne convient pas. C'est le cas du genre des noms en français : l'enseignant dit souvent à ses apprenants que le nom terminant par "e" est fréquemment au féminin.

Concernant le terme "erreur", l'Encyclopédie universalis reprend la définition classique de la vérité par opposition à l'erreur d'Aristote:

"Dire de ce qui est qu'il est, ou de ce qui n'est pas qu'il n'est pas, c'est à dire vrai; dire de ce qui n'est pas qu'il est ou de ce qui est qu'il n'est pas, c'est dire faux"¹⁸

Nous avons donc ici une définition simultanée et symétrique de la vérité et de l'erreur et donc la négation de l'expérience alors que toute connaissance, donc vérité, débute avec l'expérience, donc des erreurs.

Le Robert Langue Française propose cette définition-ci :

" Erreur : Chose fausse, erronée par rapport à une norme différente par rapport au modèle ou au réel. "¹⁹

Toute forme graphique erronée, c'est à dire non conforme au système graphique de la langue cible, n'est pas nécessairement assimilable à une erreur. Il peut en effet s'agir d'une faute et le processus mis en œuvre par l'apprenant est de nature différente.

La faute relève de la performance; elle fait suite à un oubli, un lapsus; elle est ponctuelle et accidentelle et l'apprenant en mesure de la corriger. L'erreur, quant à elle, relève de la compétence. L'apprenant est capable d'expliquer ce qu'il a fait, la règle originale qu'il a appliqué, mais il ne parvient pas à la corriger.

¹⁸ Ibid, .p.05

¹⁹ Idem.

Considérer comme faute ce qui est la conséquence inévitable des difficultés et des conditions scolaires de l'enseignement, c'est être aveugle et c'est faire preuve d'injustice envers les apprenants de bonne volonté.

L'apprenant ne procède par différemment de ce que fait l'enfant qui apprend sa langue maternelle. La déviance n'est donc pas une défaillance ; elle témoigne de l'activité de l'esprit. La distinction désormais répondue entre erreur et faute renvoie approximativement à celle établie par la théorie chomskyenne entre compétence et performance. L'erreur relèverait de la compétence, la faute de la performance.

Un apprenant ne peut donc en principe corriger ses fautes, imputables à des lapsus, à la fatigue ou à diverses causes psychologiques.

*"L'erreur n'est pas seulement l'effet de l'ignorance, de l'incertitude, du hasard (...), mais l'effet d'une connaissance antérieure qui avait son succès, mais qui, maintenant, se révèle fausse, ou simplement inadaptée"*²⁰

4. Une conception de l'attitude de l'apprenant face au savoir

Pour comprendre et maîtriser le monde, chacun a besoin de s'en faire une théorie. Le besoin de l'humanité qui se traduit en philosophie successives: théologique, métaphysique, positive.

De même, l'apprenant pour s'approprier le réel, met des informations en réseau, pour construire une représentation mentale ordonnée du monde qui l'entoure. Cette représentation mentale est une théorie explicative originale du fonctionnement du monde.

L'individu construit son savoir dans un processus de destruction- création d'hypothèses: émission d'hypothèses, expérience puis invalidation des hypothèses de départ et élaboration de nouvelles.

Cette conception du développement cognitif individuel est constructiviste. Elle est conforme au processus de formation des grandes théories scientifiques: une théorie scientifique est admise pour vraie aussi longtemps qu'elle n'est pas invalidée par une expérience.

²⁰ G.Brousseau. Echanger, avril 1994 in. M. Michel, *L'erreur et son rôle dans l'apprentissage*, p.05. Mémoire professionnelle Soutenu Le 10 Mai 2001.

"La compréhension s'acquiert contre une connaissance antérieure en détruisant des connaissances mal faites... quand il présente à la culture scientifique n'est jamais jeunes. Il est même très vieux car il a l'âge de ses préjugés"²¹

L'erreur est donc cette expérience d'invalidation des hypothèses ou des représentations mentales de départ. Il y a erreur parce qu'il y a un processus, l'erreur marque la phase de déstabilisation de la construction mentale initiale, préalable à celle de reconstruction.

5. Conséquences sur le statut de l'erreur

Puisque l'erreur est révélatrice d'une authentique activité intellectuelle de l'apprenant; il n'est pas blâmable: elle n'est pas de la faute de l'apprenant, c'est n'est pas une faute. Ce n'est pas l'indice d'un défaut de connaissance, mais celui de l'inadéquation de connaissances de l'apprenant de rendre compte du réel.

5.1. Des erreurs de performance

Autrement dit erreurs "bêtes" celles que l'on regrette, étourderies ou " lapsus" : erreurs aléatoires, perturbation dans l'application d'une règle pourtant connue, due à la fatigue, au stress, à l'émotion occasionnés par les conditions du devoir. L'apprenant connaît la règle qu'il devait appliquer donc est capable de corriger son étourderie.

5.2. Des erreurs de compétence

Révélant une activité intellectuelle de l'apprenant " erreur intelligentes" : erreurs systématiques, commises tant que les représentations dont elles procèdent ne seront pas déjouées: ce sont des erreurs que l'apprenant est incapable de corriger, mais il est capable d'expliquer la règle qu'il a appliquée.

²¹ Ibid., p.04

L'erreur devient à la fois inévitable liée à la nature du développement cognitif de l'apprenant. Si l'apprenant peut se construire une représentation ordonnée de cet objet d'étude, c'est parce que celui n'est pas un code, fait d'éléments conventionnels ou arbitraires, à savoir par coeur.

*" Tout savoir qui ne contient pas en lui-même les instruments de sa vérification ne peut conduire dans son acquisition l'apprenant à l'autonomie....c'est pourquoi les erreurs commises les savoirs qui réclament la garantie d'une autorité ne sont pas à notre sens un instrument privilégié."*²²

La langue comme code linguistique ou système de signes conventionnels, mais s'exprimer implique aussi de maîtriser la logique de l'ordre des actions d'un sujet, et de mener un raisonnement.

B. Coudurier souligne ainsi que :

*" Parler d'erreur implique dans cette acceptation que nous nous référons à l'acte linguistique en tant qu'activité, et non pas à une langue donnée en tant que code"*²³

L'erreur est donc un résultat observé: elle se trouve dans une réponse que l'apprenant fait à une consigne formulée par l'enseignant, après avoir traité des informations disponibles.

²² Ibid., p:06

²³ B. Coudurier, *De la faute à l'erreur, quelle potentialité?* in Langues modernes, 1987

1. Le verbe

Nous pouvons observer que le verbe indique parfois le passage à un état,

"Le verbe est le mot qui exprime l'action, l'existence ou l'état du sujet, ou encore l'union de l'attribut au sujet"¹.

Le verbe est parfois défini comme exprimant essentiellement un procès.

"Tout français scolarisé sait reconnaître un verbe .Et si on le presse d'en donner une définition, il dira peut – être que c'est un mot ou une unité grammaticale qui se conjugue, qui présente un ensemble de variations formelles par lesquelles sont exprimés principalement la personne , le temps et le mode"².

« Le verbe est un mot qui se conjugue, c'est-à-dire qui varie en mode, en temps, en voix, en personne et nombre »³.

au niveau sémantique:

" Le verbe est un sémantème qui implique et explique le temps"⁴.

Grevisse signale en note une autre formulation donnée à cette définition sémantique du verbe :

« le verbe est parfois défini comme exprimant essentiellement un procès (du latin processus, ce qui s'avance, ce qui se passe ; ce terme de procès désigne alors la notion générale synthétisant les notions particulières d'action, d'expérience d'état, de devenir, rapporté à un sujet »⁵

¹ GREVISSE, Maurice, *Le bon usage*, Duculot, 1980, p. 668

² TOURATIER, Christian, *Le système verbal du français*, Armand Colin, Paris, 1969, p.5

³ Idem., in Grevisse, Gousse, p.1118.

⁴ Idem.

⁵ Ibid, p.509

2. Mode, temps et aspect verbal

2.1. Le mode du verbe

Les modes constituent des cadres de classement qui regroupent chacun un certain nombre de formes verbales. Nous distinguons cinq modes en français : indicatif / subjonctif / impératif / infinitif et le participe.

La définition traditionnelle des modes s'appuie sur la notion de modalité: les modes s'expriment l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé; ils manifestent différentes manières d'envisager le procès. Ainsi, l'indicatif le présente dans sa réalité, par opposition le subjonctif dans sa virtualité, l'impératif le présente sous la forme directive d'un ordre ou d'une prière.

Les linguistes qui suivent les théories de Gustave Guillaume font correspondre les modes, en fonction de leurs marques personnelles et temporelles, à trois stades d'actualisation du procès du virtuel au réel:

Le stade **quasi-virtuel** : infinitif et participe.

Le stade **intermédiaire** : le subjonctif

Le stade de **l'actualisation** : indicatif

"En logique traditionnelle (Aristote) : caractère d'une proposition qui énonce le mode auquel est subordonnée l'affirmation ou la négation d'une autre proposition .Il existe trois sortes de modalités : -celle de souhait et de l'intention;- celle de la nécessité et de l'obligation;-celle de la possibilité et de la certitude"⁶.

⁶ R. Galisson et al.dictionnaire, *didactique de la langue française*, édition n : 04 Hachette, 1976, Paris, p.349

" Le mode est une catégorie grammaticale associée en général au verbe et traduisant le type de communication institué par le locuteur entre lui et son interlocuteur (statut de la phrase) ou l'attitude du sujet parlant à l'égard de ses propres énoncés"⁷.

"Les modes expriment l'attitude prise par le sujet à l'égard de l'énoncé; ce sont les diverses manières dont ce sujet conçoit et présente l'action, selon qu'elle fait l'objet d'un énoncé pur et simple ou qu'elle est accompagnée d'une interprétation. Par extension, le nom de modes aux formes spéciales servent à indiquer les différentes manières dont envisage l'action exprimée par le verbe"⁸.

2.2. Le temps du verbe

Le terme temps est très ambigu en français car il peut désigner le concept de temps ou la forme grammaticale qui l'exprime. Certains grammairiens français, suivant Damourette et Pichon, appellent tiroirs verbaux les temps possibles, car **le temps dénoté** et **le temps grammaticale** ne coïncide pas nécessairement.

Une même époque peut-être indiquée par des temps différents. Ainsi, l'imparfait de l'indicatif peut situer le procès dans n'importe laquelle des trois époques. Les appellations des temps du verbe ne correspondent pas forcément aux temps de la réalité dénotée. La chronologie traditionnelle distingue trois époques :

le passé, le présent et l'avenir.

D'un point de vu énonciatif et à partir de l'acte de parole, en fonction de deux repères :

1- Le repère fondamental : (initial) est fourni par la situation de l'énonciation, le moment où je parle, point de l'énonciation.

2- Un autre repère (dérivé) : point de l'évènement c'est-à-dire le moment du procès dans le temps (T').

- Coïncidence de deux repères (T) et (T') :

⁷ DUBOIS, Jean et al, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, p.306

⁸ GREVISSE, Maurice, *le bon usage*, 11^{ème} édition, p : Duculot1980, p : 708

Le moment du procès dans le temps est identifié avec le moment de l'énonciation.

- Décalage entre les deux repères (T°) et (T') :

a- Si le moment de l'évènement (T') est situé avant le point de l'énonciation (T°), le procès est localisé dans le passé.

b- Si le moment de l'évènement (T') est situé après le point (T°), le procès est localisé dans l'avenir.

Suivant la manière dont ils situent le procès par rapport au moment de l'énonciation. Les temps absolus comme les éléments déictiques, sont directement repérés par rapport au point de l'énonciation alors que les temps relatifs s'y réfèrent à la manière d'une anaphore, par l'intermédiaire d'un autre procès.

La distinction connue entre le point de l'énonciation et le point de l'évènement rend comptes des distinctions temporelles entre le passé, le présent et le futur. Mais elle ne suffit pas pour expliquer la diversité des temps simples (temps du passé notamment) et les particularités des temps composés. Elle doit être complétée par des explications de natures diverses, le plus souvent aspectuelles ou textuelles.

2.3.2. L'aspect verbal

Le procès exprimé par le verbe peut-être envisagé en deux manières: le temps et l'aspect.

« L'aspect du verbe est le caractère de l'action considérée dans son développement, l'angle particulier sous lequel le déroulement de cette action est envisagé, l'indication de la phase à laquelle ce « procès » en est dans son déroulement; c'est donc la manière dont l'action se situe dans la durée ou dans les parties de la durée »⁹

Les principaux aspects sont :

- L'instantanéité : (aspect momentanée)
- La durée : (aspect duratif)
- L'entrée dans l'action : (aspect inchoatif ou ingressif)

⁹ Gustave, Guillaume, *langage et science du langage*, p : 117

- La répétition : (aspect itératif)
- La continuité, la progression : (aspect progressif)
- L'achèvement : aspect perfectif
- L'inachèvement : aspect imperfectif
- La proximité dans le futur : va / sur le point de
- La proximité dans le passé : Je viens de.

La définition de l'aspect reste assez controversée. Il faut surtout ajouter que la définition est généralisée de l'aspect par Gustave Guillaume :

« L'aspect est une forme qui, dans le système du verbe, dénote une opposition transcendant toutes les autres oppositions du système et capable ainsi de s'intégrer à chaque un des termes entre lesquels se marquent les dites opposition ¹⁰ »

Considérant la tension du verbe c'est-à-dire : « l'impression de mobilité progressive qui en est inséparable » .G.Guillaume distingue trois aspects :

- un aspect tensif (temps simples)
- un aspect extensif (temps composés)
- un aspect bi- extensif (temps surcomposés)

A.Culioli, qui situe l'aspect dans le cadre de sa théorie de l'énonciation:

« L'aspect est une catégorie grammaticale qui exprime la représentation que se fait le sujet parlant du procès exprimé par le verbe »

En français, l'aspect se manifeste essentiellement dans l'opposition accompli / non accompli.

« On entend par l'aspect les valeurs qui se rapportent à l'accomplissement du procès, indépendamment par le procès lui-même »¹¹.

¹⁰G, Gustave, Temps et verbe, p.109

¹¹ R Galisson et Daniel Coste, dictionnaire didactique de français, Hachette 1976, p : 50

3. Comparaison entre « temps » et « aspect »

Le temps et l'aspect ont tous les deux une fonction d'encoder des caractéristiques temporelles d'un évènement

3.1. L'aspect

Selon Comrie l'aspect ne tient pas en compte des relations temporelles entre un évènement et un ou plusieurs moments temporels, mais décrit la façon dont un évènement est envisagé. Nous distinguons **l'aspect grammatical** de **l'aspect lexical**.

Pour ce qui est de l'aspect grammatical, la distinction aspectuelle principale se fait entre l'imperfectif et le perfectif.

L'imparfait et le passé simple décrivent tous les deux des situations passées, ayant lieu à un point de référence antérieur au moment d'énonciation. L'imparfait et le passé simple se distinguent toutefois par le fait que l'un (l'imparfait) présente l'évènement comme étant en cour au moment T_r , l'autre (le passé simple) présente l'évènement dans sa totalité, ce qui implique qu'il est complété.

4. Les temps verbaux

4.1. Le présent

Indique que le fait s'accomplit au moment de la parole.

4.2. Le passé

Indique que le fait a eu lieu avant le moment de la parole.

a- l'imparfait : exprime un fait qui est en train de se dérouler au moment du passé auquel se rapporte le sujet parlant ; le plus souvent ce fait se déroulait au moment ou un autre fait s'est produit.

b-Le passé simple et le passé composé :

"Exprime l'un et l'autre un fait passé relativement au moment présent"¹².

c- Le plus que parfait et le passé antérieur : exprime l'un et l'autre un fait passé relativement à un moment du passé.

4.3. Le futur

Indique la postériorité d'un fait par rapport au moment où se place le sujet parlant.

5.1.4. Le passé composé (le passé indéfini)

Contrairement à ce que dit les grammairiens, le passé composé a presque toujours le même sens que le passé simple .Il exprime une action complètement écoulé.

5.1.5. Le passé antérieur

¹² Ibid, p.1771

Le passé antérieur proprement dit indique généralement qu'une action passée a eu lieu immédiatement avant une autre également passée.

5.1.6. Le plus que parfait

Le plus que parfait s'emploie pour indiquer qu'une action passée a eu lieu avant une autre, mais avec un intervalle de temps pas immédiatement avant

5.1.7. Futur antérieur

Nous employons le futur antérieur pour indiquer qu'une chose à venir aura lieu avant qu'une chose à venir aura lieu avant une autre;

5.2. Mode conditionnel

5.2.1. Présent :

S'emploie pour exprimer une action subordonnée à une condition exprimé ou sous-entendue,

5.2.2. Passé du conditionnel

1 ère forme : Ce temps s'emploie pour indiquer qu'une chose aurait eu lieu, dans le passé, moyennant une condition.

2 ème forme : a le même sens que la première.

5.3. Mode impératif

L'impératif a deux temps ; l'impératif futur et l'impératif futur antérieur.

Il s'emploie souvent à la place de " SI " et au présent de l'indicatif et quelquefois à la place du subjonctif.

L'impératif futur antérieur implique aussi une idée de commandement, mais il veut dire toujours que la chose doit être faite pour un temps fixé.

5.4. Mode subjonctif

Le mode subjonctif s'emploie presque toujours dans les propositions subordonnées.

Le subjonctif s'emploie après les verbes qui, dans la principale, marque le doute et tout ce qui rattache au doute.

dans sa "grammaire raisonnée de la langue française" ; que l'usage de ces deux temps tend pratiquement à disparaître"¹³.

5. Mode infinitif

L'infinitif présent ou passé s'emploie dans:

Tous les cas où il s'agit d'exprimer une action ou un état d'une manière vague, sans désignation de personne ou de nombre

¹³ Ibid. p: 76.

5.6. Mode participe

5.6.1. Participe présent

Le participe présent, malgré son nom, se rapporte, suivant les cas, au passé au présent ou au futur, il est généralement invariable.

5.7. Le gérondif

Sensine, Henri attribue au gérondif la définition suivante:

" Locution composée de la proposition en et du participe présent mais il s'emploie aussi seul ou avec le verbe aller jouant le rôle d'auxiliaire"¹⁴.

¹⁴ Ibid, p.113

1. L'équivalent des temps en arabe

Il existe dans toutes les langues du monde, trois temps réels : le passé, le présent et le futur et pour exprimer ces trois temps et toutes leurs variantes, la langue française dispose de six modes comprenant une vingtaine de temps grammaticaux : cela ne signifie que de deux temps grammaticaux : le passé « madi » et le présent « moudaraa ». Cela ne signifie point qu'il existe en français des temps que ne pouvons pas traduire en arabe.

Il s'agit de composer les temps arabes pour parfaire l'équation, cependant, devant d'entamer la composition des temps arabes, il convient de signaler cette vérité essentielle : si la phrase du verbe « être » indiquant l'état, il reste que l'arabe dispose du verbe « kana », qui fait « yakounou » au présent et qui, sans intervenir dans la phrase nominale, servira d'auxiliaire unique pour la composition des temps arabes. En arabe le présent exprime ; une action qui se déroule au moment où l'on parle; une action qui se prolonge au moment où l'on parle; une action qui poursuit comme habitude; un fait général; un futur proche ou lointain.

Donc, le présent arabe est un temps double qui indique le présent ou le futur ; si nous l'ajoutons le passé, exprimé par le passé, nous retrouvons, en arabe les trois temps réelles. Néanmoins, le présent c'est d'indiquer le présent dès qu'il est précédé de l'une des particules « sa » ou « saoufa ». Il indique que le seul futur : « sa » pour le futur proche avec moins de certitude.

Cette contraction des temps grammaticaux arabes est encore plus accentuée à la forme négative .En effet, nous pouvons obtenir en arabe les trois temps réels à la forme négative en utilisant le seul « moudaraa » et en changeant la particule de négation : présent « la » ; passé : « lam » ou « ma » ; futur : « lan ».

Le présent de narration indique très souvent en français un passé. Dans ce cas, il faut le traduire par « madi » car c'est l'idée ou le fond qu'il faut traduire, le verbe français à l'infinitif se traduit en arabe : soit par « ann »+ « moudaraa » soit par le « masdar ».

1.1. L'imparfait

L'imparfait indique ici " inachevé ", donc en cours d'accomplissement, un prolongement, dans un passé long. Il exprime une action passée qui continue en même temps que ce produit une autre action passée.

En arabe imparfait = " kana " + « moudaraa » ; c'est d'ailleurs très logique puis l'on retrouve une action de présent « moudaraa ».

Quand une même phrase française comporte plusieurs verbes à l'imparfait, la répétition de l'auxiliaire "kana" risque d'être déficiente.

Nous pouvons parfois rencontrer en arabe des phrases construites avec:

« kana » + « moudaraa » sans, pour autant signifier l'imparfait. C'est surtout après la particule conditionnelle « idah » que ses cas se présentent.

1.2. Le passé composé et le passé simple

Le passé simple exprime une action passée dont la date est précisée . Il indique un passé rapide, soudain et plutôt éloigné. C'est un temps du récit historique et du conte. Il est totalement coupé du présent.

Quant au passé composé, il indique un fait récent qui, d'une manière générale, encore le présent. C'est pourquoi, étant un passé plutôt proche, il aurait besoin, en arabe, d'un élément d'appui qui sera la particule « kad » ou « lakad » ; le passé simple est donc coupé du présent alors que le passé composé reste en relation avec lui. Avec le "moudaraa " nous pouvons obtenir les trois temps logiques en arabe à la forme négative, à condition de modifier la déclinaison du verbe (djazm, pour « lam », (nasb », pour « lan »).

a- la + moudaraa= présent,

b- lam+ moudarah = passé,

c- lan =moudaraa= futur

1.3. Le passé antérieur et le plus que parfait

Ces deux temps expriment une action, longue ou courte, qui s'est achevée tandis qu'une autre s'achevait, ou une action passée qui s'est produite avant une autre également passée .c'est pourquoi, en arabe, nous utiliserons deux passés avec la particule d'appui « kad » donc : passé antérieur et plus que parfait peut se traduire par le masdar = « baada » .Cela est parfaitement normal. En effet le passé dans le passé absolu du plus que parfait est très correctement traduit par l'expression « baada » qui signifie « après l'accomplissement »

1.4. Le futur simple et le futur antérieur

Le verbe arabe « moudaraa » indique simultanément deux temps le présent et le futur. C'est là une réalité essentielle que le traducteur, autant que le rédacteur ne doit jamais perdre de vue.

Cette réalité se situe au cœur même de la langue arabe. Cependant, si le « moudaraa » est précédé par l'une des deux particules « sa » ou « saoufa », il cesse d'indiquer le présent, et vice versa et pour le futur simple nous pouvons établir deux équations suivantes :

- futur proche (imminent) = « sa » + « moudaraa »
- futur lointain (moins imminent).

Donc, beaucoup plus la durée, c'est l'imminence qui décidera de l'utilisation du « sa » ou « saoufa », il cesse d'indiquer le présent, et il ne signifie plus que le futur. Nous avons alors les deux équations suivantes :

- Futur proche imminent = « sa » + « moudaraa »
- Futur lointain (moins imminent). Beaucoup plus la durée, c'est l'imminence qui décidera de l'utilisation du « sa » plutôt que « saoufa » et vice versa.

Pour le futur simple, nous pouvons établir les équations suivantes :

- a- futur simple = « moudaraa »
- b- futur simple proche = « sa » + « moudaraa »
- c- futur simple lointain = « saoufa » + « moudaraa »

Quant au futur antérieur, il indique qu'une autre sera accomplie c'est-à-dire quelle sera passée lorsqu'une s'accomplira c'est-à-dire à l'avenir, c'est donc un passé dans le futur.

L'arabe utilise la composition suivante : « yakounou »+ « kad »+ « madi ».

En effet, yakounou = « moudaraa » = futur et nous pourrions utiliser « sayacounou »

Donc, futur antérieur = yakounou + « kad »+ « madi »

1.5. Le conditionnel

Désigne généralement une action qui est soumise à une condition souvent exprimé par la particule "si "; mais le conditionnel indique aussi la modération ou l'adoucissement d'un ordre. Il peut aussi donner le sens d'un futur dans le passé.

Deux remarques importantes s'imposent : l'une concerne la particule française « si », l'autre la particule arabe « idaa ».

En français la condition « si » qui est la particule de condition par excellence, ne s'emploie ni avec le futur, ni avec le conditionnel. Mais en arabe la particule « idaa » n'indique pas toujours une condition, elle peut avoir le sens de « quand » ou « lorsque » ou bien celui de toujours une condition. Elle peut avoir le sens d'un futur dans le passé.

Deux remarques importantes s'imposent : l'une concerne la particule « ida » n'indique pas toujours une condition, elle peut avoir le sens de « quand » ou « lorsque » ou bien celui de « voici que » ou « voilà que ».

Il existe en arabe d'autres particules conditionnelles : « laou », « inn », « laoula »; il reste à déterminer la valeur de la particule arabe « kad », celui-ci donne lieu aux deux équations suivantes :

1- « kad » + « madi »= certitude= « taakid ».

2- « kad » + « moudaraa » = incertitude = « Taklil » = conditionnel.

La valeur sémantique de la particule « kad » sera la fonction du temps du verbe qu'elle précède.

Nous disposons donc de trois moyens pour donner un équivalent en arabe au conditionnel français :

1- « kad » + « moudaraa »= conditionnel d'adoucissement.

2- le présent= « moudaraa »

3- le futur= « sa » + « moudaraa » ou « « saoufa » + « moudaraa ».

1.6. L'impératif et le subjonctif

Il convient de signaler deux points essentiels au sujet de l'impératif :

Ce temps n'exprime pas un ordre, mais aussi un souhait, un conseil, un encouragement.

Nous constaterons que immédiatement que l'ordre par l'usage du futur est impossible en arabe.

Quant au subjonctif, il désigne généralement l'impératif « al'amr » ; soit « la nahia »+ « moudaraa ».Ordre, un souhait, une prière, une invitation, un encouragement, et à ce titre, il a une analogie étroite avec l'impératif.

Nous pouvons obtenir l'équation suivante :

1- Impératif (1ère personne du pluriel) = "al'amr " + « moudaraa »

2-Subjonctif (troisième personne singulier et pluriel) = " al'amr "+ " moudaraa"

2. Les formes simples du verbe et leurs valeurs

La réflexion verbale porte des indications de voix et de mode. Le mode indicatif comprend trois temps grammaticaux : le présent, le passé et le futur. Cependant, les livres de grammaire parlent d'une dichotomie « présent vs passé ».

En effet, dans les études sur les langues sémitiques, anciennes et modernes, il était toujours sujet de controverses la signification de la morphologie flexionnelle du verbe.

"Dans la tradition occidentale, l'arabe est fréquemment perçu comme une langue aspectuelle (cf., entre autre, Wright (1910) et Cohen (1924). Il a été postulé ainsi que les formes verbales finies se classent dans un système d'opposition « accompli vs inaccompli» afin d'exprimer l'aspect, l'expression du temps par une flexion verbale étant considérée comme

secondaire. André Roman (1988) déclare même que la relation de l'aspect au temps correspond, dans les langues à l'aspect, à la relation à une entité qui apparaît un maître du temps. Selon lui, le déroulement du procès (le modus) peut être uniforme et donc ne présenter aucune variation. Dans un cas pareil, l'aspect n'a dans son schème aucune signification et par conséquent, l'opposition aspectuelle disparaît"¹.

A l'opposé, Fehri (2003) refuse à l'arabe le statut d'une langue aspectuelle et tente de prouver que la flexion verbale encode une articulation aspect/ temps. Il récence quatre caractéristiques du verbe arabe :

- **La poly fonctionnalité des formes verbales** : une même forme remplit des fonctions distinctes. Par exemple, la forme présent de l'indicatif peut occuper la position d'un temps est ainsi employé pour exprimer l'aspect
- **la réalisation du présent parfait par une forme synthétique** : selon Fehri, la forme passé du verbe peut exprimer une valeur ' présent parfait'
- **La réalisation de passé perfectif par une forme simple, celle du passé, et la réalisation du passé imperfectif par une forme composée.**
- **La réalisation du passé et du présent parfait par la même forme morphologique²**

Selon Fehri, c'est cette caractéristique qui provoque l'ambiguïté passé / perfectif contrairement à cette présentation du système verbal arabe se basant sur une articulation temps/aspect, le français est généralement considéré comme une langue temporelle.

Pour exprimer l'aspect accomplie, ou la chronologie relative, le français a recours à des formes analytiques du verbe. Le système verbal français est basé donc sur une dichotomie « **formes simples vs formes composées** ».

¹ El KASSAS, Dina, *une étude contrastive de l'arabe et du français dans une perspective de génération multilingue*, Thèse de doctorat soutenu le 16 décembre 2005, p.194.

² Ibid, p.194-195.

D'après Comrie , les temps verbaux servent à localiser temporellement un fait par rapport à un autre moment, généralement le moment de l'énonciation. Il distingue deux catégories de localisation temporelle : le temps absolu et le temps relatif.

a- La figure 01 représente la référence temporelle par rapport au moment de l'énonciation T_E , dans une configuration « avant vs après ». Ce temps est dit absolu car son seul repère de relativité est par rapport au moment où le locuteur émis l'énoncé, le moment de l'élocution (ou l'énonciation).

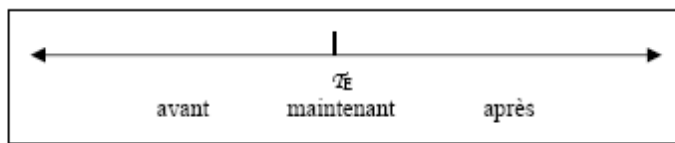


Figure: 01

Le temps est ainsi représenté comme un système déictique dont le centre est le moment de l'énonciation. Cela va donner en arabe trois formes verbales synthétiques : le présent, le passé et le futur.

b- La figure 02 situe le fait par rapport à un autre. Il s'agit d'une catégorie verbale, qui n'est pas lié aux notions de base : moi, ici, maintenant.

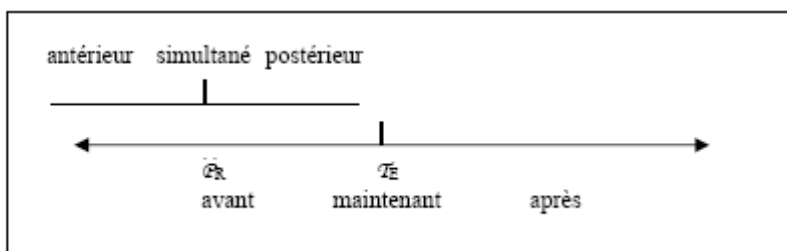


Figure: 02

Les temps verbaux exprimant la relativité temporelle figurent, généralement, dans des propositions enchâssées signalant une relation temporelle entre le fait décrit par la subordonnée et le fait présenté dans la principale:

"En français, le participe et le gérondif servent à exprimer le temps relatif. Par contre, l'arabe ne possède pas de forme participe. Il a recours à la forme finie, d'où la forte polysémie des formes verbales"³.

Un temps relatif comprend trois grammème : simultanéité, antériorité et postériorité.

« A notre avis, pour exprimer les variantes de localisation temporelle, L'arabe a neuf formes verbales. Il ne s'agit pas de formes analytiques proprement dites, mais d'une construction de jonction asyndétique fortement contrainte entre kana et V, chacun des deux verbes ayant saturé son sujet »⁴

En effet, l'aspect et le temps verbal se classent sur deux niveaux différents. Ainsi, il n'est pas pertinent de se poser la question si le système verbal d'une telle langue exprime l'aspect ou le temps.

" Nous proposons une formulation à double temporalité : la première liant le temps de l'évènement au temps de référence. C'est ainsi que nous considérons qu'il existe en arabe douze possibilités pour réaliser une construction avec un verbe lexical (V) et un sujet(s) : les trois formes $V_{\alpha}S$, avec V exprimant entre autres une valeur aspectuelle, et neuf formes $kaana_{\alpha}S_1, V_{\beta}S_2$, ou α et β sont l'un des trois grammèmes du temps de la conjugaison"⁵

Le grammème α exprime la position temporelle par rapport à « maintenant » (le temps absolu : passé, présent, futur) tandis que β exprime le temps relatif par rapport à α (accompli, en train d'avoir lieu, à venir). Les formes jonctionnelles ou bien analytiques des temps verbaux en arabe sont donc du type absolu- relatif.

"Nous pouvons maintenant présenter le système verbal arabe tel que nous percevons ainsi que les principaux emplois ou valeurs de chaque temps verbal. A notre connaissance, c'est la première tentative de décrire le

³ Ibid.,p:196.

⁴ Idem.

⁵ Ibid.,p:197

« système verbal d'une façon intégrant des formes synthétiques et formes analytiques. »⁶

2.1. Présentation des temps verbaux

Le système verbal comprend, conformément à la solution proposée, douze formes de temps verbaux : trois synthétiques exprimant l'aspect proprement dit, c'est-à-dire si l'action a lieu ou pas encore et neuf analytiques exprimant les variations de la localisation temporelle.

Nous commencerons par présenter les formes synthétiques ensuite les formes analytiques en rappelons que tester la possibilité que la construction « kana V » est une forme analytique de V nécessite de faire la correspondance avec le niveau de syntaxe profonde et de voir si la construction peut correspondre au lexème profond V plus un grammème du temps de la conjugaison.

« La correspondance est symbolisée par « ≡ » signifiant que telle forme verbal exprime telle valeur, par exemple « (V) passé ≡ passé » signifie que le verbe employé au passé exprime ou correspond à un grammème « passé » de la catégorie temps. Nous mettrons entre parenthèses l'équivalent français par défaut du temps verbal introduit. »⁷

1. (V)_{passé} ≡ passé (~ passé simple | passé composé)

Un verbe au passé signifie qu'un fait a lieu avant Te et se situe ainsi par rapport au moment de l'énonciation et non pas par rapport à un autre point de référence. L'équivalent en français est généralement le passé simple ou le passé composé.

⁶ Idem.

⁷ Idem.

A propos de la forme passée du verbe arabe, Cheiret dit :

*« ses capacités de localisation couvrent tout le champ du révolu et s'étendent, dans certains emplois, à l'actuel.(...) La tradition arabisante occidentale, se fondant sur un clivage purement aspectuel, désigne cette forme par le terme d'accompli. Cette appellation est largement abusive, car ne rend compte que d'une partie des emplois de ce paradigme. Il nous paraît plus judicieux, pour rendre compte des différents valeurs de cette forme, de partir de sa valeur de base, à savoir l'expression du certain à laquelle aucun de ces emplois ne fait exception ».*⁸

2.2. Des emplois de la forme passée

Les emplois de la forme simple du passé révèlent sa forte polysémie, surtout en comparaison avec la forme simple ou le passé composé français. Elle permet d'exprimer :

2.2.1. L'ordonnance chronologique

La forme du passé sert à exprimer des faits successifs, qui s'enchaînent avant le moment de l'énonciation. L'équivalent de cette forme en français est par défaut le passé simple dans un récit de narration ou le passé composé dans un discours direct.

2.2.2. La neutralisation la dichotomie arrière plan / premier plan (back ground / foreground):

*"Dans un récit en langue arabe, la dichotomie est neutralisé : les verbes du premier plan le discours narratif ainsi que ceux de l'arrière plan le discours descriptif, sont au passé de l'indicatif. A l'opposé, le français possède un système de concordance de temps : un verbe du premier plan est traduit par le passé simple tandis qu'un verbe du second plan est traduit par l'imparfait."*⁹

⁸ Ibid, .p:198.

⁹ Idem.

2.2.3. La valeur d'aoriste du discours : neutralisation de l'antériorité

L'antériorité n'est pas marquée par une forme verbale particulière : dans un discours rapporté, le verbe de la proposition principale ainsi que celui de la subordonnée peuvent être tout les deux, au passé de l'indicatif.

A l'opposé, le français va expliciter ce décalage par une forme analytique:

"Le verbe n'a pas été traduit par un passé simple ou un passé composé mais par un plus que parfait puisque l'évènement dénoté a eu lieu avant le point de référence, qui est le passé"¹⁰

2.2.4. Un fait contemporain au moment de l'énonciation : constat sur l'état du locuteur

Le fait est repéré comme contemporain au moment de l'énonciation. Cet emploi est assez fréquent avec les verbes exprimant des états physiologiques résultant d'un processus ou d'une action.

2.2.5. Un constat ou une vérité générale

Le passé sert aussi à attester un fait d'ordre général ou une vérité : puisque le fait a toujours eu lieu. Le passé exprime ici la simultanéité, précisément le lien de coïncidence entre deux faits : chaque fois que l'un arrive, l'autre survient aussi. Ainsi perçu, V1 se positionne pendant Tr tandis que V2 se positionne comme un temps relatif simultané à V1

Ces deux derniers emplois de la forme du passé : l'expression d'un fait contemporain au moment de l'énonciation ou d'une vérité générale est assez typique de la forme arabe, en comparaison avec une langue comme le français, où c'est le présent de l'indicatif qui permet d'exprimer ces emplois.

¹⁰ Idem.

2.2.6. Le repérage fictif : souhait et énoncé hypothétique

Une hypothétique dit Culioli:

" C'est se placer complètement à l'extérieur de quelque chose, et poser qu'un évènement a lieu. Une hypothétique, c'est comme si c'était du vrai, mais en fait, c'est du faux vrai et c'est quelque chose qui peut être posé comme entièrement imaginaire et qui n'est ni du vrai ni du faux"¹¹.

La distinction entre temps réel et temps fictif se rend en français par des formes par des formes verbales différentes. En arabe, elle est exprimée par de marqueur lexical, la forme verbale demeure le passé de l'indicatif.

2.2.6.1. Poser un fait irréal avant Te

Il s'agit donc d'un fait qui n'a pas eu lieu. Dans ce cas, la proposition principale et la proposition subordonnée sont liées par la conjonction « law », et les deux verbes sont employés au passé de l'indicatif. L'équivalent en français est un énoncé avec une principale au plus que parfait et une subordonnée au conditionnel passé.

"La protase arabe peut être au passé accompli (La forme Kaana_{passé} qad v_{passé}) traduisant ainsi l'antériorité par une forme verbale composée ; la forme du passé introduite par la conjonction de subordination «law » sert aussi à exprimer le souhait".¹²

2.2.6.2. Poser un fait après Te

La forme simple du passé permet aussi d'exprimer une hypothétique postérieure : les deux propositions sont liées par la conjonction de subordination "idaa" .Le verbe de la subordonnée est au passé, en ce cas, le verbe de la principale peut être introduit par la conjonction de coordination « fa ».

¹¹Séminaire de Culioli tenu en 1983-1984, p:91, in El Kassas, op.cit, p.201

¹² Ibid, p.202

2.2.7. Expression du volitif dans une proposition simple

La forme simple du passé permet aussi d'exprimer un souhait ou une prière dans un discours direct.

2- V_{présent} ≡ présent (~ présent de l'indicatif)

La forme "présent" du verbe traduit un fait qui a lieu pendant Te c'est-à-dire coïncidant avec le moment d'énonciation. L'équivalent français est par défaut le présent de l'indicatif. Comme le passé, le présent est une forme fortement polysémique. A propos de cette forme, Cheiret a dit :

*« La forme préfixée est la forme la moins marquée du système verbal de l'arabe. De par son faible degré de détermination intrinsèque, ses valeurs d'emploi sont très étendues. Plus encore que la forme suffixée, ses valeurs d'emploi lui viennent des déterminations énonciatives et contextuelles, du sémantisme du verbe, du degré de détermination des compléments. D'une manière générale, nous pouvons dire qu'elle sert plus à valider une représentation qu'à inscrire un procès dans le temps. Elle est plus apte à référer à une classe de situation ou à un ensemble de situations qu'à une situation unique. Sur le plan modal, elle appartient à la catégorie du virtuel ou du non certain. De ce fait, elle ne peut exprimer du factuel que moyennant certaines opérations de détermination liées aux données situationnelles ou contextuelles associées à d'autres marqueurs.(...) ce qui est repéré par rapport à la situation d'énonciation, c'est l'acte de l'énonciation et non le procès associé au prédicat ».*¹³

En fait, dans la grammaire du français contemporain, en présentant les emplois du présent de l'indicatif dans le système verbal français, les auteurs Chevalier et al parlent d'un présent actuel indiquant que les faits portent la date du moment où nous parle et

¹³ Ibid, p.81, in Cheiret, op.cit, p.49-50.

d'un présent permanent accordant une qualité durable à un fait. *"Si en français la fonction essentielle du présent est la première, en arabe c'est la seconde."*¹⁴

2.3. Des emplois du présent

2.3.1 Emplois génériques et habituels

La forme simple du présent sert à valider ou à affirmer un fait, la phrase est donc entièrement rhématique. Il s'agit de l'emploi primaire de cette forme.

2.3.2. Le volitif

Il est de plus en plus fréquent que le volitif soit exprimé par un verbe au présent bien que la structure avec un verbe au passé soit toujours acceptable.

A notre avis, la « dislocation » joue un rôle dans l'actualisation du fait. Si le sujet est disloqué, le présent traduira plutôt une actualisation du fait, mais moins le souhait, alors que le passé exprimera un fait qui a eu lieu avant le moment de l'énonciation.

2.3.3. Une valeur descriptive

Comme le système verbal arabe ne connaît pas la concordance des temps, il ne fait pas de distinction entre présent actuel et présent dans le passé, ainsi le discours descriptif se fait au présent. L'équivalent français est généralement l'imparfait. Du point de vue aspectuel, le procès du premier verbe est envisagé globalement, nous n'y distinguons ni commencement, ni déroulement ni fin : nous pouvons le représenter par un intervalle borné fermé compact. Par contre, le procès du deuxième verbe est envisagé comme un procès ouvert. Le passé permet ainsi d'actualiser les faits sur un axe de temps dans un ordonnancement chronologique des événements, tandis que le présent est employé dans les commentaires et les passages relatifs à l'arrière-plan.

2.3.4. La localisation temporelle

Bien qu'elle soit d'un emploi moins fréquent, la forme simple du présent traduit, dans certains contextes, un repérage temporel : elle exprime qu'un fait a lieu au moment ou après le moment d'énonciation.

¹⁴ Ibid., p.204

⇒ Simultanéité avec le moment de l'énonciation

Dans un discours direct, le présent évoque une coïncidence entre le fait et le moment de l'énonciation.

⇒ Postériorité

Le présent simple est apte à exprimer des faits qui auront lieu après Te. Il traduit aussi un fait potentiel dans un discours direct ou indirect. Le locuteur réfère à un fait éventuel dans un futur probablement imminent. La distinction entre fait concomitant au moment de l'énonciation et fait imminent est donc neutralisée en arabe. Par contre en français, cette distinction se traduit par l'opposition présent simple vs futur proche.

" Même au futur, l'arabe ne fait pas généralement de distinction entre futur immédiat et futur lointain : tusaqfiru « pars » réfère à un futur probablement non imminent, alors que le verbe tantahii « finit » finit réfère à un futur probablement imminent. Les deux verbes sont employés au présent de l'indicatif."¹⁵

Le présent exprime un fait potentiel dans un contexte interrogatif, le verbe au présent figure dans une proposition subordonnée à un verbe employé au futur. Il exprime un présent postérieur : la phrase signifie s'il survient un moment d'énonciation T'e après Te, et que pendant ce T'e V a lieu, alors V2 aura lieu après. C'est pourquoi V1 ne peut pas être au futur. En effet, contrairement à la traduction française, la phrase avec le verbe de la subordonnée dans la forme futur serait agrammaticale.

3. $V_{\text{futur}} \equiv$ futur (~ futur simple | futur proche)

La forme simple du futur est réalisée (ajout du morphème « sa » à la forme présent de l'indicatif.

"Ce temps verbal exprime essentiellement un fait qui a lieu après le moment de l'énonciation, Te et constitue un temps absolu"¹⁶

¹⁵ Ibid, .p.207

¹⁶ Ibid, p.209

L'équivalent le plus adéquat de cette forme en français est le futur proche, mais elle peut aussi avoir pour équivalent le futur simple.

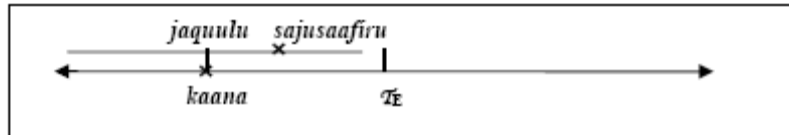


Figure: 03

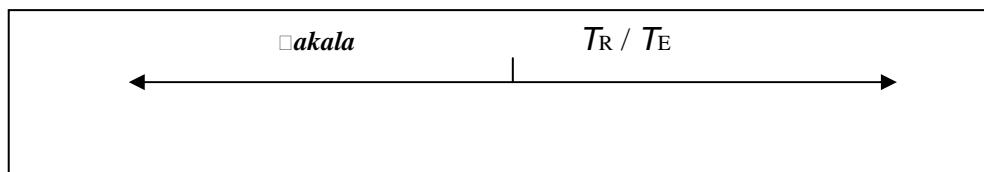
" Le point de référence, *kaana jaquulu*, est antérieur au moment de l'énonciation."¹⁷

Cela se traduit en français par un système de corrélation temporelle : dans une proposition complétive gouvernée par un verbe à l'imparfait, la postériorité est exprimée par un conditionnel présent, en revanche, si le verbe de la principale est transposé au présent, le verbe de la principale et celui de la subordonnée sera au futur simple.

4. *kaana*_{présent} V_{passé} ≡ présent accompli (~ passé composé)

Le temps de référence Tr indiqué par « kaana » se situe au moment de l'énonciation Te, et l'action est antérieure au temps de référence:

" Il s'agit d'un temps relatif dont l'équivalent français est généralement le passé composé"¹⁸



5. *kaana*_{présent} V_{présent} ≡ présent progressif (~ présent de l'indicatif)

L'action a lieu au temps de référence Tr indiqué par « kaana », et qui coïncide avec le moment de l'énonciation Te:

¹⁷ Ibid., p.210

¹⁸ Idem.

" Ce temps a pour équivalent dans le système verbal français le présent de l'indicatif"¹⁹

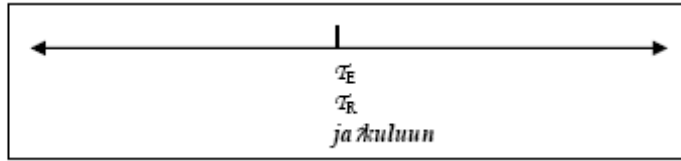


Figure: 04

Comme avec le présent accompli, la forme surfacique du présent progressif pourrait être interprété comme une structure de dislocation gauche du sujet.

6. *kaana*_{présent} *V*_{futur} \equiv présent postérieur (~ futur simple)

L'action a lieu après le temps de référence T_R qui coïncide avec le moment de l'énonciation T_E :

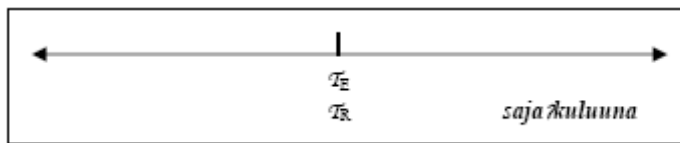


Figure : 05

7. *kaana*_{passé} *V*_{passé} \equiv passé antérieur (~ plus-que-parfait | passé antérieur)

L'action a lieu avant le temps de référence T_R qui se situe avant le moment de l'énonciation T_E :

" L'équivalent dans le système verbal français est par défaut le plus que parfait ou le passé antérieur"²⁰

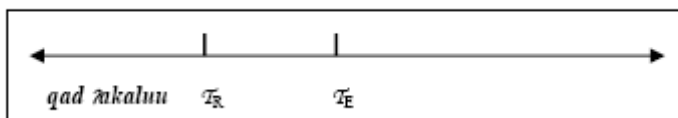


Figure: 06

¹⁹ Ibid.,p.211

²⁰ Ibid.,p.212

Le verbe *kaana* est réalisé en surface. Par conséquent, la chaîne linéaire ne présente aucune ambiguïté syntaxique.

8. *kaana*_{passé} V_{présent} ≡ **passé progressif (~ imparfait)**

L'action est simultanée au temps de référence Tr qui se situe avant le moment de l'énonciation Te:

" L'équivalent en français du passé progressif est principalement l'imparfait (plus qu'un ancrage temporel, ce temps présente un point de repérage pour d'autres temps)"²¹

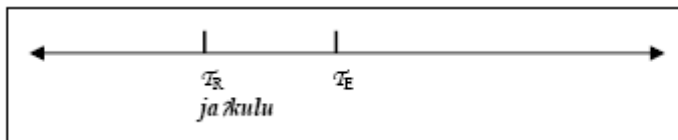


Figure: 07

9. *kaana*_{passé} V_{futur} ≡ **passé postérieur (~ conditionnel passé)**

L'action est postérieure au temps de référence Tr qui se situe avant le moment de l'énonciation Te. Ce temps verbal n'a pas vraiment une fonction de repérage sur un axe de temps réel, il permet plutôt de développer des hypothèses et ancre des faits sur un axe de temps fictif, exprimant ainsi la vision d'un personnage qui imagine la réalisation d'un passé différent.

" L'équivalent dans le système verbal français est par défaut le conditionnel passé (= le passé dans le futur)"²²

²¹ Ibid, .p.213

²² Idem,

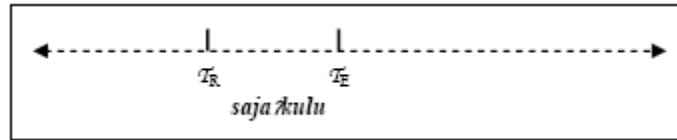


Figure : 08

10. $kaana_{\text{futur}} V_{\text{passé}} \equiv$ futur antérieur (~ futur antérieur)

L'action est antérieure au temps de référence T_r qui se situe après le moment de l'énonciation T_e :

" Il a pour équivalent en français le futur antérieur"²³ :

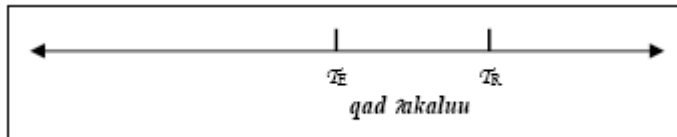


Figure : 09

11. $kaana_{\text{futur}} V_{\text{présent}} \equiv$ futur progressif (~ futur simple)

L'action est simultanée au temps de référence T_r qui se situe après le moment de l'énonciation.

"L'équivalent en français est principalement la construction « Etre futur simple + en train de V "²⁴

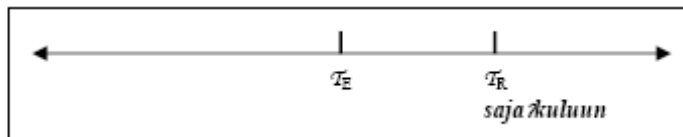


Figure: 10

12. $kaana_{\text{futur}} V_{\text{futur}} \equiv$ futur postérieur

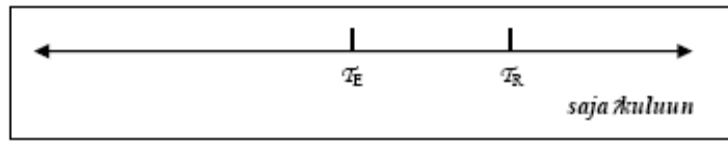
L'action est postérieure au temps de référence T_r qui se situe après le moment de l'énonciation T_e .

" Nous n'avons pas trouvé d'équivalent en français, et nous ne pensons pas que cette forme soit d'usage dans le système verbal arabe"²⁵ :

²³ Idem.

²⁴ Idem.

²⁵ Idem.

**Figure: 11**

1. L'emploi des modes

1.1. Erreurs du mode participe au mode infinitif

(Du mode intemporel à un autre mode intemporel)

Erreur : 01

-Connu des choses.

Correction :

-Connaître des choses.

Erreur : 02

- Ce sens va déclaré

Correction :

- Ce sens va déclarer

Il n'y a que les verbes « avoir » et « être » qui jouent le rôle d'un auxiliaire dans un temps composé et le verbe « aller » construit une expression et le verbe « déclarer » est considéré comme un deuxième verbe et met alors à l'infinitif pour former ce que nous appelons le futur proche.

1.2. Erreurs de l'indicatif à l'infinitif :

Erreur : 01

- Cette lecture veut touche

- Cette lecture veut toucher

La succession de deux verbes dans une proposition permet de conjuguer le premier et mettre le deuxième à l'infinitif. Elle se contente de mettre le premier au mode indicatif et le deuxième au mode infinitif non temporel.

Erreur : 02

- Il est toujours lire, ce que dire l'écrivain

Correction :

- Il lit toujours ce que dit l'écrivain

L'emploi du verbe « être » n'est pas justifié, cela implique que l'apprenant veut entamer une définition d'une telle chose. Le verbe "lire " se place directement après le sujet « il » à l'indicatif présent car il y a l'indicateur temporel « toujours », nous observons la même chose pour le verbe « dire » qu'il faut se met à l'indicatif présent comme l'action est simultanée avec le verbe " lire".

2. Erreurs du mode participe au mode indicatif

Mode temporel au mode intemporel

Erreur : 01

- On concentré de

Correction :

- On concentre sur
- On a concentré sur

La proposition a besoin d'un prédicat car on joue le rôle d'un sujet. Il vaut mieux choisir un mode temporel qui est l'indicatif

Erreur : 02

- Qui ont écrits

Correction :

- Qui ont écrit

Erreur au niveau du choix du participe car le morphème « écrits » est une forme indicatif présent du verbe écrire tandis que « écrit » est participe passé en ce cas pour donner le temps passé composé.

Nous constatons la même chose dans les exemples : 6, 18, 59,69 dans notre corpus d'étude reflétant une incapacité au niveau de conjugaison chez l'apprenant.

3. L'emploi des temps

3.1. Erreurs du présent au futur

Erreur : 01

- Il implique ce qui vient après

Correction :

- Il implique ce qui viendra après

L'indicateur « après » produit une action dans un moment futur par rapport au moment de l'énonciation.

Erreur : 02

- Un livre a gros tirage, donc il a eu une dimension politique

Correction :

- Un livre a gros tirage, donc il aura une dimension politique
- Un livre a gros tirage, donc il a une dimension politique.

La conséquence d'une action au présent est au futur ou au présent, nous observons que l'emploi du passé composé est incorrect et il ne va pas avec le connecteur « donc » dans cet exemple.

Erreur : 03

- Lorsqu'il lit le livre, il trouvera des informations

Correction :

- Lorsqu'il lit le livre, il trouve des informations

" Lorsque" est une conjonction qui indique la simultanéité dans une phrase complexe et les actions qui sont reliées prennent le même temps (lit / trouve et non trouvera)

3.2. Erreur du présent au passé

Erreur : 01

- A chaque fois, expliquait avec une nouvelle façon.

Correction :

- A chaque fois, il explique avec une nouvelle façon.

L'indicateur « à chaque fois » exprime la répétition et la fréquence. L'apprenant dans cet exemple utilise un temps passé qui est « l'imparfait » qui exprime l'inachèvement dans le passé mais le présent qui convient mieux avec le même indicateur « à chaque fois ».

Erreur : 02

- Le lecteur a été toujours soif et il a besoin de s'informer

Correction :

- Le lecteur est toujours soif et il a le besoin de s'informer.

L'indicateur « toujours » indique une action qui déroule au moment qui s'achève et le temps convenable est le présent et non pas le passé composé qui est le temps d'une action achevée.

Nous constatons que l'apprenant ne prend pas en considération les marqueurs temporels qui situent l'action dans le temps : passé, présent ou futur.

Conclusion générale

L'analyse de notre corpus nous a permis d'identifier un certain nombre de types d'erreurs récurrentes telles que: le non respect de la concordance des temps, le mélange des temps du passé, l'inadaptation entre les connecteurs et les temps employés et l'absence du plus-que-parfait.

Nous avons de même pu déduire quelques origines possibles des erreurs :

- Des erreurs provenant d'ordre linguistique.
- Des erreurs ayant pour origine l'interférence de la langue arabe où l'expression des temps diffère de celle du français. Il faut admettre que les apprenants pensent en arabe leur langue source avant de produire et cela est très visible dans l'interlangue qu'ils utilisent mais aussi lorsqu'ils essayent de calquer des expressions qui existe en arabe qui ne trouvent pas de structures symétriques en langue française, d'où la naissance de beaucoup erreurs.

Nous avons relevé : l'absence du conditionnel où ce temps s'exprime grâce aux particules telle « sa » ou « sawfa » dans la langue source de l'apprenant ; l'absence du plus que parfait dans la langue arabe ce qui traduit directement le non emploi du plus que parfait sur les copies.

- Des erreurs dues à certaines défaillances dans l'enseignement / l'apprentissage de la conjugaison et de l'expression écrite.
- Après une comparaison du nombre des copies avec les types des erreurs, l'analyse nous a présenté qu'au niveau morphologique (14 %) et la compétence de la conjugaison est (12 %) mais au niveau syntaxique est (04 %) ce qui envisage une telle divergence entre l'habitude grammatical de la langue source et la langue française si bien que nous constatons l'inverse chez le coté morphologique : la flexion verbale et l'emploi de l'infinitif comme un blocage ou incapacité de conjugaison surtout les verbes du troisième groupe.

En outre, les erreurs commises entre les modes verbales sont différents, nous constatons : 29 % la confusion entre les modes non temporel comme l'infinitif et le participe est surtout la présence de l'oral plus que l'écrit chez l'étudiant en français. Il y avait aussi 26 % la confusion entre le mode temporel et non temporel renvoi à une

défaillance et négligence du rôle qui joue le mode en situant le procès dans le monde du réel ou au virtuel.

La confusion du temporel avec le mode non temporel explique la défaillance à la conjugaison et de situer le procès dans le temps.

De plus, la confusion de l'indicatif et l'infinitif (31 %) se traduit par l'évasion de l'étudiant pour masquer son insuffisance de situer le procès dans son monde réel précis ou au monde illimité.

Et 27% représente l'interférence entre l'infinitif et le participe passé surtout les verbe du premier groupe, à vrai dire, entre (- er) et (- é) c'est à cause de l'influence de la langue orale sur la langue écrite.

Pour 24% à notre avis, c'est à cause de l'enseignement aux années primaires quand l'enseignant ne donne que des ordres en utilisant le deuxième personne du pluriel « vous » la confusion entre « ez » et au lieu de mettre le « e » du présent impératif se traduit par (é) donnant la forme participe ce qui revoie à une défaillance au niveau de l'écrit.

La confusion entre le subjonctif et l'indicatif renvoie à une certaine valeur lexicale des verbes de souhait ou l'expression de l'incertain si bien que le gérondif renvoie à la langue mère d'où l'expression de la simultanéité s'exprime différemment.

Enfin, et pour mieux situer le verbe en son temps et en son mode, nous proposons l'explication qui dit que la non maîtrise de ces adverbes temporels et la distribution adverbiale est mal utilisée car l'erreur est commise soit est ce que l'apprenant ne comprend pas le rôle de cet adverbe temporel soit il tient de l'habitude grammaticale de sa langue mère qui est l'arabe.

Il est inévitable que des erreurs apparaissent malgré tous nos efforts. Rien n'étant parfait en ce bas monde. Si nous pouvions parvenir à mettre au point une méthode parfaite, il n'y aurait de toute façon jamais d'erreurs n'est alors que l'indice des techniques pédagogique inadéquate.

Références bibliographiques

- 1- Abi Ad, A, *Le système verbal de l'arabe comparé au français*, Maisonneuve et Laros, Paris 2001.
- 2- Benveniste, E, *Problèmes de linguistique générale* Tome I, Gallimard, Paris, 1966.
- 3- Bonnard, Henri, *Code de français courant*, Magnard, Paris, 1993.
- 4- Callamand, Monique, *Grammaire vivante de français*, Larousse : Français langue étrangère, Nouvelle édition, Paris, 1989.
- 5- Carelli, Emilie et al, *Le Robert Nathan / Conjugaison*, édition Nathan, 1996.
- 6- C, Fuchs, et Am, Léonard, *Vers une théorie des aspects*, Mouton, 1979.
- 7- C.Mattar, Antoine, *La traduction pratique*, Librairie Orientale, Beirout, 1986.
- 8- C, Touratier, *Le système verbal du français*, Armand Colin, Paris, 1996.
- 9- Combette B et al, *Bâtir une grammaire*, Delagrave, Paris, 1979.
- 10- Dalcq, Englebert et Van, Raemdonck, *Mettre de l'ordre dans ses idées*, Département Duculot, Bruxelles, 1999.
- 11- Dubois, Jean et al, *Larousse grammaire : toute les notions fondamentales, analyse grammaticale et logique*, Larousse, Paris, 1989.
- 12- Dubois, Jean et Lagan, R, *La nouvelle grammaire du français*, Larousse, Paris, 1991.
- 13- Dubois, Jean, *Larousse conjugaison (le verbe et ses emplois)*, Larousse, Paris, 1999.
- 14- Dubois, Jean et al, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris, 1973.
- 15- D. Leeman Bouix, *Temps, mode, aspect*, PUM, Toulouse, 1990.
- 16- Emile, Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, Tome II, Gallimard, Paris, 1985.
- 17- Fournier, J.M, *La grammaire du collège*, INRP, 1993.
- 18- Genevière, Salins et al, *Grammaire pour l'enseignement / apprentissage FLE*, les éditions Didier, 1996.
- 19- Georges, Kleiber, *Lorsque l'anaphore se lie aux temps grammaticaux*, C.vetters Pul, 1993.
- 20- Dubois, Jean et Jouannon G, *Grammaire et exercices de français*, Larousse, Paris, 1956.

- 21- Grevisse, Maurice, *Le bon usage, grammaire Française*, Duculot, 10^{ème} édition, Paris, 1980.
- 22- Guillaume, Gustave, *Temps et verbe (Théories des aspects, des modes et des temps)*, H. Champion, 1970.
- 23- Guilbert, Louis, *Grand Larousse de la langue française*, Larousse, Paris, 1971.
- 24 -Hervé, Béchade, *Syntaxe du français moderne et contemporain*, Puf fondamental, 1986.
- 25 - Imbs, Paul, *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Klincksieck, Paris, 1968.
- 26- Josette Rey-Debove et Christine de Bellefond, *Le petit Robert des enfants*, Perichio Paris, 1990.
- 27- Kelemen, Joan, *De la langue au style*, Akadémia kiado, Budapest, 1988.
- 28- Kelemen, Joan, *Grammaire du français contemporain*, Tankonyv Kiado, Budapest, 1985.
- 29 - Laurence, Jean Marie et Joseline Henri, *Les verbes*, Chihab, Alger, 1994.
- 30- Martin Riegel et al, *Grammaire méthodique de français*, Presse universitaire de France Puf, Paris, 2004.
- 31 -Mel'cuk, *Cours de morphologie générale*, PU de Montréal, Canada, 1994.
- 32 - Ducrot, Oswald et Tzevetan, Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris, 1972.
- 33- Charaudeau, Patrique, *Grammaire de sens et de l'expression*, Hachette, Paris, 1992.
- 34- Imbs, Paul, *L'emploi du temps en français moderne*, C. klincksieck, Paris, 1960.
- 35- R, Galisson et D, Coste, *Dictionnaire de didactique des langues*, Hachette, Paris, 1977.
- 36- Sensine, Henri, *L'emploi des temps en français*, Roudil, Paris, 1981.
- 37-Wagner, Robert, Léon- Pinchon, Jacqueline, *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, Paris, 1991.
- 38- Harald, Weinrich, *Le temps*, Seuil, Paris, 1973.
- 39- Wilmet, Mark, *Grammaire critique du français*, Duculot, 3^{ème} édition, Paris, 2003.
- 40- Yan Le, Lay, *Larousse livre de bord, conjugaison*, les éditions françaises Inc,France, 1995.

Mémoires

1- El kassas, Dina, *Une étude contrastive de l'arabe et du français dans une perspective de génération multilingue*, thèse de doctorat, Université paris VII, soutenu le 16 décembre 2005.

2- El kassas, Dina, *Vers une typologie des équivalents structuraux arabes de l'infinitif français*, Université El Minia, Egypte, Juin 2007.

Sites Internet

1- [http// www.marges linguistiques.com](http://www.marges-linguistiques.com)

Annexe :

Le tableau ci-dessous montre le nombre des erreurs et leur types dans (150 copies), nous constatons les fautes d'orthographe ont le grand nombre puis les erreurs au conjugaison des verbes troisième groupe au présent de l'indicatif.

Type d'erreur	Exemples
1-Orthographe (29 erreurs) (Erreur au niveau morphologique)	Confusion de : 1-[e] / [é] 2- [u] / [i] 3- [is] / [it] 4- [si] / [c'est] 5- [er] / [é]
2-Conjugaison (verbes du troisième groupe) Au présent de l'indicatif (25 erreurs)	-lire- disparaître- obtenir- connaître- écrire- vivre- apparaître- devenir- acquérir- faire – transmettre- suivre- traduire- vivre- perdre
3-syntaxe (09 erreurs)	- s'intéresse à – s'intéresse de - en + v – ant : l'emploi du gérondif - le non respect de la forme infinitive après les proposition : à, sans, de, pour

Tableau : 01

Figure : 01

Les modes **temporels** et les modes **non- temporels**

- 1-(non temporel / temporel) : 24
- 2-(non temporel / non temporel) : 27
- 3- (temporel / non temporel) : 43

Cercle qui représente le pourcentage des types d'erreurs :

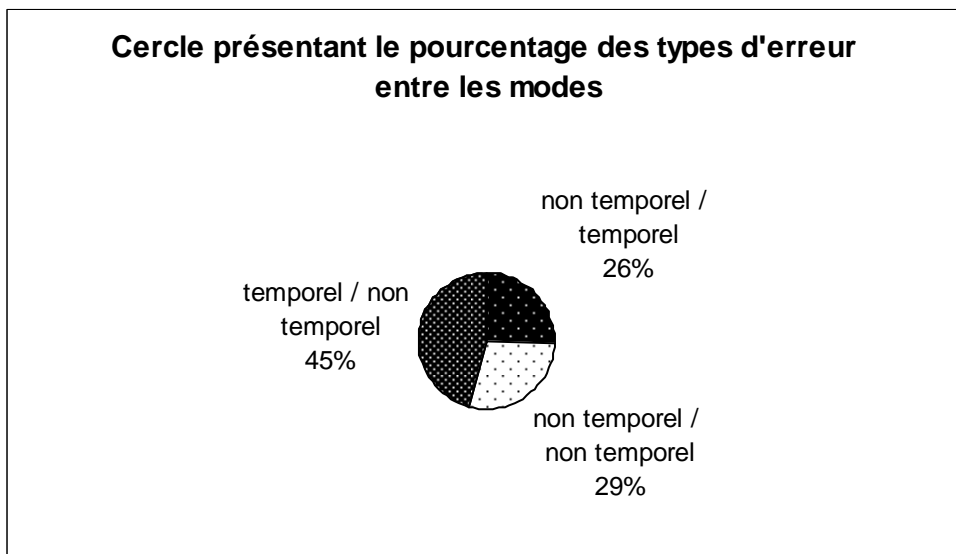


Figure : 01

Figure : 02

Les erreurs et la confusion entre les différents modes

Diagramme qui présente le pourcentage des différentes erreurs :

- 1- participe- indicatif- 24
- 2- participe- infinitif-27
- 3- indicatif- infinitif- 31
- 4- indicatif- subjonctif- 09
- 5- indicatif- gérondif- 02
- 6- infinitif gérondif- 01

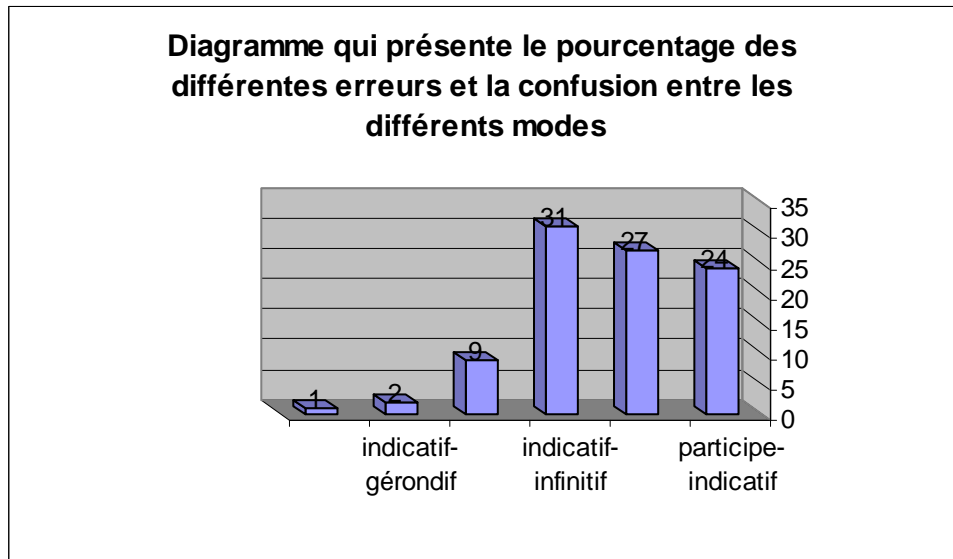


Figure : 02

Figure : 03

Les types d'erreurs commises :

- 1- Erreurs au niveau morphologique : **29**
- 2- Erreurs au niveau de la compétence de la conjugaison : **25**
- 3- Erreurs au niveau syntaxique : **09**
- 4- Nombre des copies: **150**

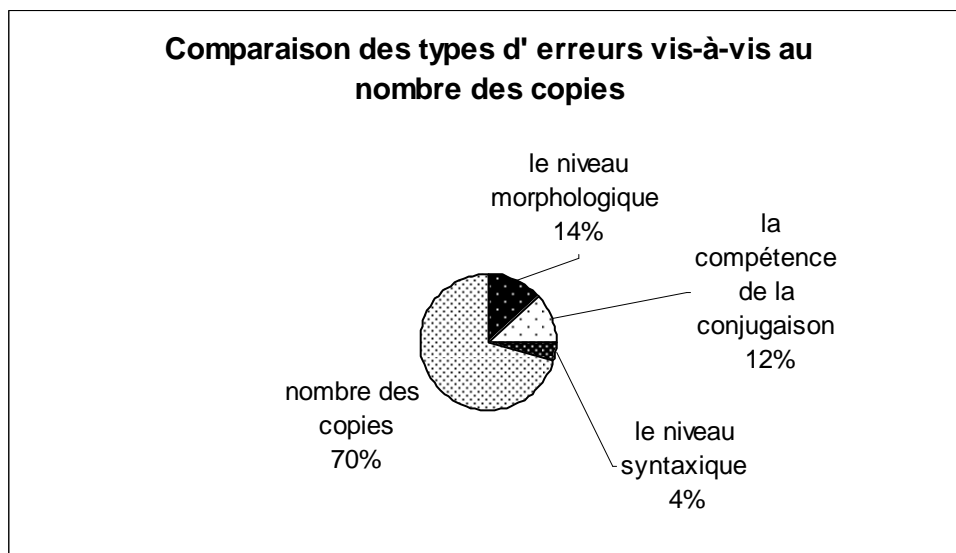


Figure : 03

Table des matières

Introduction générale	08
------------------------------------	-----------

Premier chapitre

Erreur, faute et l'analyse des erreurs

1. Les notions fautes et d'erreur	14
1.1. Erreur et faute.....	14
1.2. L'erreur.....	14
1.3. La faute.....	15
1.4. Erreur vs faute	16
2. Les types d'erreurs	16
2 .1. Erreur interlinguale.....	16
2 .2. Erreur intralinguale.....	17
2 .3- Erreur développementale ou application abusive d'une règle.....	17
2-4. L'erreur globale	18
2.5. L'erreur local.....	18
3. Aperçu sur l'analyse des erreurs	18
3 .1. Les sources des erreurs.....	18
3.2. Interférence de la langue maternelle.....	19
3.3. Traduction mot à mot.....	19
3.4. Généralisation abusive des règles de la langue cible.....	20
3.5. Confusion entre des règles déjà apprises et des règles nouvelles.....	20
3.6. Réduction de la redondance.....	20
3.7. Non respects des restrictions de règles.....	20
3 .8. Simplification des règles.....	21

4. Une conception de l'attitude de l'apprenant face au savoir	22
5. Conséquences sur le statut de l'erreur	23
5.1. Des erreurs de performance.....	23
5.2. Des erreurs de compétence.....	23

Deuxième chapitre

Verbe, modes, temps et aspect

1. Le verbe	26
2. Mode, temps et aspect du verbe	29
2.1. Le mode du verbe.....	29
2.2. Le temps du verbe.....	32
2.3.2. L'aspect du verbe.....	34
2.3.2.1. Accompli / inaccompli.....	37
3. Comparaison entre « temps » et « aspect »	37
3.1. L'aspect.....	39
3.1.1. Les classes aspectuelles	40
4. Les temps verbaux	42
4.1. Le présent	42
4.2. Le passé.....	43
4.3. Le futur.....	43
5. Les modes	44
5.1. Le mode indicatif	44
5.1.1. Le présent.....	44
5.1.2. L'imparfait	44
5.1.3. Le passé simple	44
5.1.4. Le passé composé.....	45
5.1.5. Le passé antérieur	46
5.1.6. Le plus que parfait :.....	46
5.1.7. Futur antérieur :.....	47
5.2. Mode conditionnel	47

5.2.1. Présent du conditionnel	47
5.2.2. Passé du conditionnel	47
5.3. Mode impératif	48
5.4. Mode subjonctif	48
5.5. Mode infinitif	50
5.6. Mode participe.....	52
5.6.1. Participe présent	52
5.6.2. Emploi du participe présent.....	52
5.7. Le gérondif	52
5.7.1. Emploi du gérondif.....	53
6. Les visions du temps linguistique	53
6.1. La situation dans le temps	53
6.2. La corrélation temporelle.....	54
6.2.1. La corrélation des modes	54
6.2.2. La dépendance événementielle.....	55

Troisième chapitre

Fonctionnement du temps de la langue source

1. L'équivalent arabe des temps français.....	58
1.1. L'imparfait	59
1.2. Le passé composé et le passé simple.....	59
1.3. Le passé antérieur et le plus que parfait	60
1.4. Le futur simple et le futur antérieur	60
1.5. Le conditionnel	61
1.6. L'impératif et le subjonctif	62
2. Les formes simples du verbe et leurs valeurs.....	62
2.1. Présentation des temps verbaux.....	66
2.2. Des emplois de la forme passée.....	67
2.2.1. L'ordonnance chronologique.....	67

2.2.2. La neutralisation la dichotomie arrière plan/ premier plan.....	67
2.2.3. Valeur d'aoriste du discours : neutralisation de l'antériorité.....	68
2.2.4. Un fait contemporain au moment de l'énonciation : constat sur l'état du locuteur.....	68
2.2.5. Un constat ou une vérité générale.....	68
2.2.6. Le repérage fictif : souhait et énoncé hypothétique.....	69
2.2.6.1. Poser un fait irréel avant Te.....	69
2.2.6.2. Poser un fait après Te.....	69
2.2.7. Expression du volitif dans une proposition simple.....	70
2.3. Des emplois du présent.....	71
2.3.1. Emplois génériques et habituels.....	71
2.3.2. Le volitif.....	71
2.3.3. Une valeur descriptive.....	71
2.3.4. La localisation temporelle.....	71

Quatrième chapitre

Les erreurs au niveau des modes et des temps

1. L'emploi des modes	79
1.1. Erreurs du mode participe au mode infinitif.....	79
(Du mode intemporel à un autre mode intemporel)	
1.2. Erreurs de l'indicatif à l'infinitif	82
1.3. Inversion structurale et traduction des modificateurs par un seul lexème.....	85
1.4. Équivalents structuraux d'un infinitif sujet.....	86
1.5. Équivalent d'un infinitif quasi-sujet.....	87
1.6. Équivalents structuraux d'un infinitif complément objet.....	87
1.7. Équivalent de la relation complément d'objet infinitif.....	88
1.8. Équivalents particuliers de la fonction complément d'objet infinitif.....	89
1.9. Équivalent syntaxique de l'infinitif attributif.....	89

1.10. Equivalent verbal d'un infinitif délibératif ou exclamatif.....	90
1.11. Équivalent phrastique de l'infinitif complétif	92
1.12. Equivalents de la construction causative « Faire - V inf ».....	92
1.13. Equivalent relatif de la construction : (N- à- V inf).....	94
2. Erreurs du mode participe au mode indicatif.....	95
3. Les erreurs au niveau du temps.....	101
3.1. Erreurs du présent au futur	101
3.2. Erreur du présent au passé	102
4. L'indicatif présent et sa distribution adverbiale	106
4.1. Le présent à valeur de passé	107
4.2. Le présent à valeur de futur.....	107
5. L'imparfait et sa distribution adverbiale.....	107
6. La distribution adverbiale du passé composé	108
Conclusion générale.....	110
Références bibliographiques.....	113
Annexes	

L'une des principales difficultés de la langue française réside dans l'emploi des temps des verbes, et pour situer une action dans le temps ou hors du temps, le locuteur dispose de différentes formes verbales : les modes et les temps.

L'étude des temps verbaux appartient essentiellement à **la morphologie** tandis que l'analyse des rapports entre les propositions fait partie de **l'analyse syntaxique**.

Tout d'abord, nous parlerons du verbe car il est vraiment notre corpus d'étude puis nous chercherons quels sont les phénomènes qui agissent sur le verbe telles que les variations morphologiques à cause de changements des modes et des temps et quel est le rôle de l'aspect sur **le plan sémantique**. Nous parlerons ensuite comment l'énonciation a un rôle primordial sur les études modernes concernant le phénomène du temps linguistique.

En outre, nous discutons les différentes visions du temps linguistique en mettant l'accent sur les relations des temps des verbes d'une même proposition ainsi que la corrélation des temps et la corrélation des modes. Nous examinons comment se présente la temporalité dans les langues française et arabe. Précisons d'emblée que, dans le cadre de cette communication, il ne s'agira que d'esquisser une comparaison de manière à souligner combien langue et culture grammaticale sont étroitement liées.

Ainsi, nous savons que le choix des temps en français dépend de trois paramètres fondamentaux : -La situation chronologique : passé, présent, futur ; -L'aspect (le caractère de l'action envisagé dans son déroulement) : achevé ou inachevé

-Le type de communication dans lequel se situe le locuteur : plus ou moins relié au moment de l'énonciation.

Les étudiants arabophones apprenant le français sont dans une situation enviable, car le grand nombre et surtout le niveau scientifique de ses ouvrages sur l'analyse des temps verbaux et en particulier ses remarques contrastives sur les problèmes les plus

importants vus par les yeux du locuteur arabophones qui apprennent le français leur permettent de comprendre très vite et en profondeur les différences qui s'observent entre le français et l'arabe.

Afin de mener notre travail de recherche, nous avons procédé d'une part à l'analyse d'un échantillon de copies d'étudiants (150 copies) de quatrième année français concernant le dernier trimestre module : **Théorie de la littérature** et d'autres échantillons pris de l'examen du Synthèse au module de **DTL** pour l'année universitaire 2005/2006.

Comme le corpus est considéré tel un témoin que les étudiants ont un tant de connaissances sur l'emploi des modes et des temps verbaux, existe-t-il des difficultés à les exprimer? Et quels sont les problèmes qui restent chez l'apprenant à ce niveau d'étude?

D'autre part, nous avons recensé le nombre des erreurs commises leur type en focalisant sur sa morphologie flexionnelle, proprement dit, la terminaison de chaque verbe.

Sans entrer dans le détail, nous montrerons que la prise de ces trois paramètres est importante pour déterminer le choix des temps et distinguer notamment le passé le présent et le futur. Ainsi, par l'emploi du passé composé, le locuteur établit un lien entre le présent et l'action passée évoquée mais par le passé simple, au contraire, l'action est détachée du moment de l'énonciation. Pour expliquer que le temps en arabe s'exprime non seulement par l'emploi de ces deux aspects, mais aussi par le contexte : emploi d'adverbes de temps, emploi d'un exposant temporel, localisation dans le temps, par le dernier verbe de la phrase, de tous les verbes qui suivent. Ainsi, si l'accompli recouvre plus ou moins ce que les langues indo-européennes

Enfin, nous constatons au niveau pratique les erreurs commises au niveau des modes surtout l'intemporel comme : infinitif et participe c'est pour cela nous allons faire une description des différentes valeurs syntaxiques et sémantiques de

l’infinitif et le participe cherchant ensuite les cause des erreurs commises au niveau des temps et est ce que les adverbes du temps et les connecteurs temporels ont une influence sur la distribution des temps.

Le verbe est parfois défini comme exprimant essentiellement un procès (du latin processus) Ce qui s’avance, ce qui se passe, ce qui déroule dans le temps.

Il y est généralement accompagné d’un ou de plusieurs éléments sont soit des adverbes modificateurs directs (obligatoires ou, plus souvent, facultatifs) du verbe.

Les modes constituent des cadres de classement qui regroupent chacun un certain nombre de formes verbales. Nous distinguons cinq modes en français : indicatif / subjonctif / impératif / infinitif et le participe.

Chez Benveniste le mode est une assertion complémentaire portant sur l’énoncé d’une relation et traduisant l’attitude du locuteur face à cet énoncé. Cette assertion peut-être exprimée par :

- des formes impersonnelles (souvent dites verbes modaux ou auxiliaires de mode)
- des verbes qui peuvent-être suivis d’un infinitif ou d’une proposition introduite par que: vouloir, savoir, pouvoir, désirer, espérer, etc.

Le terme temps est très ambigu en français car il peut désigner le concept de temps ou la forme grammaticale qui l’exprime, certains grammairiens français, suivant Damourette et Pichon, appellent (tiroirs verbaux) les temps possibles, **car le temps dénoté et le temps grammaticale** ne coïncide pas nécessairement.

« Le terme de temps désigne le continuum qui procède de déroulement et de la des succession des existences, des états et des actions, c’est le temps réel dont la perception serait exprimée le temps grammatical. Si l’on adopte le modèle linéaire et continu du

Le procès exprimé par le verbe peut-être envisagé en deux manières : le temps et l’aspect.

« L'aspect du verbe est le caractère de l'action considérée dans son développement, l'angle particulier sous lequel le déroulement de cette action est envisagé, l'indication de la phase à laquelle ce « procès » en est dans son déroulement ; c'est donc la manière dont l'action se situe dans la durée ou dans les parties de la durée .

Le temps et l'aspect ont tous les deux une fonction d'encoder des caractéristiques temporelles d'un évènement. Dans certaines langues, comme en russe, les formes linguistiques marquant le temps et l'aspect sont différentes ; dans d'autres , comme en français, le temps et l'aspect sont différentes ; dans d'autres, comme en français, le même morphème peut véhiculer des informations concernant à la fois le temps et l'aspect.

La tradition grammaticale aborde la catégorie du temps à travers la catégorie formelle du verbe. Le temps apparaît comme l'une des catégories qui contribue à caractériser le verbe, aux côtés des catégories formelles (la conjugaison) ou syntaxiques (la transitivité, la voix, la pronominalisation, l'impersonnalisation, etc.). Il faut ajouter que le temps, comme notion grammaticale, se trouve traité dans la catégorie des adverbes (de temps), il est une catégorie conceptuelle qu'il faut traiter en tant que telle.

La tradition linguistique s'est intéressée, depuis ses débuts, aux phénomènes du temps. Née essentiellement avec les réflexions philosophiques du XVIII^e siècle, théorisée de façon abstraite par le linguiste Gustave Guillaume, puis reprise, critiquée ou approfondie par nombre de sémanticiens,

Cela ne signifie point qu'il existe en français des temps que nous ne pouvons pas traduire en arabe

Il s'agit de composer les temps arabes pour parfaire l'équation, cependant, devant d'entamer ce travail de composition des temps arabes, il convient de signaler cette vérité essentielle : si la phrase du verbe « être » indiquant l'état, il reste que l'arabe dispose du verbe « kana », qui fait « yakounou » au présent et qui, sans intervenir

dans la phrase nominale, servira d'auxiliaire unique pour la composition des temps arabes.

Fehri (2003) refuse à l'arabe le statut d'une langue aspectuelle et tente de prouver que la flexion verbale encode une articulation aspect/ temps. Il récite quatre caractéristiques du verbe arabe :

1) La poly fonctionnalité des formes verbales : une même forme remplit des fonctions distinctes. Par exemple, la forme présent de l'indicatif peut occuper la position d'un temps est ainsi employé pour exprimer l'aspect

2) la réalisation du présent parfait par une forme synthétique : selon Fehri, la forme passé du verbe peut exprimer une valeur ' présent parfait' (present perfect, en anglais).

3) La réalisation de passé perfectif par une forme simple, celle du passé, et la réalisation du passé imperfectif par une forme composée.

4) La réalisation du passé et du présent parfait par la même forme morphologique :

Les emplois de la forme simple du passé révèlent sa forte polysémie, surtout en comparaison avec la forme simple ou le passé composé français. Elle permet d'exprimer :

a) l'ordonnance chronologique :

La forme du passé sert à exprimer des faits successifs, qui s'enchaînent avant le moment de l'énonciation. L'équivalent de cette forme en français est par défaut le passé simple dans un récit de narration ou le passé composé dans un discours direct.

b) la neutralisation la dichotomie arrière plan / premier plan (back ground/ foreground).

Dans un récit en langue arabe, la dichotomie est neutralisée : les verbes du premier plan le discours narratif ainsi que ceux de l'arrière plan le discours descriptif, sont au passé de l'indicatif. A l'opposé, le français possède un système de concordance de temps : un verbe du premier plan est traduit par le passé simple tandis qu'un verbe du second plan est traduit par l'imparfait.

a- Emplois génériques et habituels.

La forme simple du présent sert à valider ou à affirmer un fait, la phrase est donc entièrement rhématique. Il s'agit de l'emploi primaire de cette forme.

La dislocation frontale du sujet, la dislocation gauche, ne change pas la valeur générique de la forme verbale.

b-Le volitif :

Il est de plus en plus fréquent que le volitif soit exprimé par un verbe au présent bien que la structure avec un verbe au passé soit toujours acceptable.

A notre avis, la « dislocation » joue un rôle dans l'actualisation du fait. Si le sujet est disloqué, le présent traduira plutôt une actualisation du fait, mais moins le souhait, alors que le passé exprimera un fait qui a eu lieu avant le moment de l'énonciation.

c- Une valeur descriptive

Comme le système verbal arabe ne connaît pas la concordance des temps, il ne fait pas de distinction entre présent actuel et présent dans le passé, ainsi le discours descriptif se fait au présent. L'équivalent français est généralement l'imparfait.

Du point de vue aspectuel, le procès du premier verbe est envisagé globalement, nous n'y distinguons ni commencement, ni déroulement ni fin : nous pouvons le représenter par un intervalle borné fermé compact. Par contre, le procès du deuxième verbe est envisagé comme un procès ouvert ». Le passé permet ainsi d'actualiser les faits sur un axe de temps dans un ordonnancement chronologique des événements,

tandis que le présent est employé dans les commentaires et les passages relatifs à l'arrière-plan.

d) la localisation temporelle :

Bien qu'elle soit d'un emploi moins fréquent, la forme simple du présent traduit, dans certains contextes, un repérage temporel : elle exprime qu'un fait a lieu au moment ou après le moment d'énonciation.

⇒ Simultanéité avec le moment de l'énonciation

Dans un discours direct, le présent évoque une coïncidence entre le fait et le moment de l'énonciation.

⇒ Postériorité

Le présent simple est apte à exprimer des faits qui auront lieu après Te. Il traduit aussi un fait potentiel dans un discours direct ou indirect. Le locuteur réfère à un fait éventuel dans un futur probablement imminent.

La distinction entre fait concomitant au moment de l'énonciation et fait imminent est donc neutralisée en arabe. Par contre en français, cette distinction se traduit par l'opposition présent simple vs futur proche.

L'infinitif dans le système verbal français occupe une place à part dans le système verbal français. Il vient de « infinitivum verbum » qui signifie qui n'a pas de contours précis. L'infinitif est généralement défini comme une forme du verbe dite « non conjuguée », apte à n'exprimer que l'idée du procès sous sa forme la plus virtuelle, de l'action comme notion générale, sans spécifier les circonstances.

La forme infinitive partage certaines propriétés avec deux autres formes du système verbal français : le participe dit « présent » et le participe dit « passé ».

En effet, ces trois formes verbales se distinguent des autres formes du système verbal français par l'absence de la personne ordinale dans leur morphologie. Elles sont par ailleurs toutes trois inhabiles à situer la durée d'un procès dans une époque

déterminée. Ce qui justifie leur regroupement sous un seul et même mode verbal appelé « mode quasi-nominal » en psychomécanique du langage.

Il existe enfin entre ces trois formes verbales un rapport sémantique étroit en raison du fait qu'elles représentent, selon une ordination à la fois temporelle et logique, les trois états d'existence convenables de la durée de tout procès.

Le caractère virtuel de la durée évoquée par l'infinitif est une conséquence de la position à partir de laquelle se trouve considérée la durée de l'évènement, soit celle correspondant à sa limite de commencement (position 1 dans le schéma). Le participe présent évoque une durée en cours, c'est-à-dire vu en partie révolue et en partie susceptible de se poursuivre en raison de la position médiane- position 2 dans le schéma à partir de laquelle se trouve cette fois considérée du procès. La partie révolue de la durée est représentée par un trait plein orienté rétrospectivement en direction de la limite de commencement de la partie non révolue par un trait en pointillé qui en souligne le caractère virtuel, orienté prospectivement en direction de la limite de fin.

La relation temporelle désigne un processus, c'est-à-dire un évènement enregistré séquentiellement, état par état, pendant qu'il se déroule dans le temps, ce qui nous donne plusieurs configurations que nous employons pour désigner ce type de relations est le verbe conjugué à un mode fini.

Les relations atemporelles sont des relations conceptualisées indépendamment du temps. Elles mettent en profil des interconnexions tout comme les relations temporelles, mais l'évènement est enregistré globalement.

L'infinitif et les participes, qui sont appelés souvent formes verbales (non finis), désignent des relations atemporelles. Certes le processus désigné par la racine

verbale leur sert de base, mais les morphèmes produisant infinitifs et participes ont pour effet sémantique de suspendre l'enregistrement séquentiel de la racine verbale, et de convertir par conséquent le processus en relation atemporelle.

La fonction principale des formes personnelles du verbe consiste à situer le procès dans le temps. Cependant, la focalisation temporelle donnée par les temps verbaux est

assez générale et imprécise, les formes morphologiques ne traduisent grammaticalement que l'opposition du procès en cours et du procès accompli

Lorsqu'il est nécessaire de préciser ou de nuancer le procès, nous allons recourir à d'autres outils linguistiques, notamment à des indicateurs de temps d'ordre lexical (adverbes, locution adverbiales, substantifs etc.).

Les indicateurs de temps permettent d'indiquer entre autres : à quel moment a eu lieu (passé), a lieu (présent), aura lieu (futur) un procès ; la durée de ce procès ; une fréquence concernant ce procès ; une limite ou un point de départ à l'existence de ce procès.

Notre but est de présenter quelques relations verbo-adverbiales, plus précisément les quatre temps de l'indicatif (présent, imparfait, passé composé) du point de vue de leur combinaison avec certains adverbes du temps pour exprimer différentes valeurs temporelles et aspectuelles.

Il est à remarquer que le présent n'existe pas vraiment. Quand nous utilisons un verbe au présent, l'information donnée déborde dans le passé ou dans le futur.

Il s'agit d'un procès duratif dont nous pouvons fixer les limites dans le passé (début) ou dans le futur (fin) à l'aide des indicateurs temporels :

Comme le disent les grammairiens, le présent est un temps verbal qui a un pied dans le passé et l'autre dans l'avenir. C'est la forme verbale la moins marquée et la plus

employée qui permet, sous certaines conditions, d'exprimer le passé et le présent aussi.

Ayant certaines propriétés et valeur du présent, l'imparfait peut se définir comme un présent dans le passé. En ce qui concerne leurs fonctions **fondamentales**, le présent et l'imparfait révèlent tout les deux de l'aspect duratif.

« *Exactement comme l'actualité présente s'exprime par la série verbale présent, le passé réactualisé à son expression parfaite et unique dans l'imparfait français* »- dit Klum. Selon l'auteur « *tout le système verbal du français semble pouvoir s'expliquer- temporellement et aspectuellement – par l'existence de ces deux pivots et leurs expressions parallèles : le présent et l'imparfait* » (1961.p.62).

D'autre part, l'imparfait se définit par opposition au passé simple. Du point de vue aspectuel, le passé simple exprime l'aspect accompli, saisissant le procès dans sa globalité tandis que l'imparfait exprime l'aspect non accompli, c'est-à-dire qu'il saisit le procès dans son déroulement.

Du point de vue de la distribution adverbiale, l'imparfait est plus extensif que le présent. En principe, il se combine aussi bien avec les adverbes indiquant l'antériorité (hier, la semaine passée...) qu'avec les locutions marquant la simultanéité (maintenant, ce jour -là) et les compléments de temps exprimant la postériorité (le lendemain, la semaine suivante,.....).

D'après les considérations de Klum, l'imparfait se combine plutôt avec maintenant tandis que le passé composé montre une préférence pour aujourd'hui.

Dans ce qui suit, nous allons examiner un emploi assez particulier de l'imparfait appelé tour à tour « imparfait pittoresque », « l'imparfait de rupture », « imparfait perspectif », « imparfait perspectif », « imparfait narratif » et « imparfait flash ». Il s'agit là de la combinaison intéressante d'un adverbe du temps indiquant le

ponctuel de l'imparfait qui est un temps de l'aspect duratif. Par exemple : Deux heures plus tard il mourait.

Depuis le début du 19^{ème} siècle, dans le français écrit, et surtout dans la langue littéraire, Nous avons tendance à employer l'imparfait pour indiquer des évènements, des faits ponctuels qui devraient être au passé simple. C'est un moyen stylistique : un procès momentané qui a eu lieu, est présenté dans son déroulement.

Le passé composé, de par sa valeur aspectuelle, se combine très facilement avec les adverbes indiquant une antériorité directe par rapport au moment de l'énoncé (hier, la semaine passée...etc.). Il est ainsi avec les adverbes comme ce matin, tout à l'heure, maintenant, aujourd'hui appartenant plutôt à la sphère du langage parlé.

Il s'emploie parfois pour indiquer l'accompli par rapport à un événement futur. Par exemple : J'ai bientôt fini, dans ce type de phrase, c'est l'adverbe qui est le porteur de l'idée de futur.

A titre de conclusion, il nous reste à faire deux remarques :

- 1) Comme nous l'avons vu, dans nombre de cas la valeur d'une forme verbale ne peut s'exprimer qu'au moyen des outils grammaticaux d'ordre lexical, comme les adverbes ou locutions adverbiales. Dans ces cas, ces derniers sont les véritables porteurs de la valeur à exprimer.
- 2) Le choix des moyens lexicaux se fait non seulement en fonction de la valeur à exprimer, mais il est nettement déterminé par le signifié lexical (mode d'action) du verbe.

L'analyse de notre corpus nous a permis d'identifier un certain nombre de types d'erreurs récurrentes telles que le non respect de la concordance des temps, le mélange des temps du passé, la confusion des plans selon la terminologie de H. Weinrich, l'inadaptation entre les connecteurs et les temps employés et la quasi-absence du plus-que-parfait.

Nous avons de même pu déduire quelques origines possibles des erreurs :

- Des erreurs provenant d'ordre linguistique.
 - Des erreurs ayant pour origine l'interférence de la langue arabe où l'expression des temps diffère de celle du français. Nous avons relevé : l'absence du conditionnel en arabe où ce temps s'exprime grâce aux particules telle « sa » ou « sawfa » ; l'absence du plus que parfait dans la langue arabe ce qui traduit directement le non emploi du plus que parfait sur les copies.
 - Des erreurs dues à certaines défaillances dans l'enseignement / l'apprentissage de la conjugaison et de l'expression écrite.
 - Après une comparaison du nombre des copies avec les types des erreurs l'analyse nous a présenté qu'au niveau morphologique (14 %) et la compétence de la conjugaison est (12 %) mais au niveau syntaxique est (04 %) ce qui envisage une telle divergence entre l'habitude grammaticale de la langue mère et la langue française si bien que nous constatons l'inverse chez le côté morphologique : flexion verbale et l'emploi de l'infinitif comme un blocage ou incapacité de conjugaison surtout les verbes du troisième groupe.
- En outre, les erreurs commises entre les modes verbales sont différents, nous avons constatons : 29 % la confusion entre les modes non temporel comme **l'infinitif** et le

participe est du surtout la présence de l'oral plus que l'écrit chez l'étudiant en français.

Il y avait aussi 26 % la confusion entre mode temporel et les non temporel renvoi à une défaillance et négligence au rôle qui joue le mode en situant le procès dans le monde de réel ou au virtuel. La confusion du temporel au non temporel explique la défaillance au conjugaison et de situer le procès dans le temps.

En plus, la confusion de l'indicatif à l'infinitif (31 %) est traduit par l'évasion de l'étudiant pour masquer son insuffisance de situer le procès dans son monde réel précis ou au monde illimité. Et 27% représente l'interférence entre l'infinitif et le participe passé surtout les verbe du premier groupe, à vrai dire, entre (er) et (é) c'est à cause de l'influence de la langue orale sur la langue écrite.

Pour 24% à notre avis c'est à cause de l'enseignement aux années primaires quand l'enseignant ne donne que des ordres en utilisant le deuxième personne du pluriel « vous » la confusion entre « ez » et au lieu de mettre le « e » du présent ce qui revoie à une défaillance au niveau de l'écrit.

La confusion entre le subjonctif et le indicatif renvoie à certain valeur lexical de verbes de souhait ou l'expression de l'incertain si bien que le gérondif renvoie à la langue mère d'où expression de la simultanéité s'exprime différemment.

Enfin, et pour mieux situer le verbe en son temps et en son mode, nous proposons l'explication qui dit que la non maîtrise de ces adverbes temporels et la distribution adverbiale est mal utilisée car l'erreur est commise soit est ce que l'apprenant ne comprend pas le rôle de cet adverbe temporel soit il tient de l'habitude grammaticale de sa langue mère.

